

Jean Kay : le dossier de presse

1.

Titre ? date ? (4 décembre 1971 ?)

A Paris-Orly

Des pirates immobilisent un avion pakistanais et demandent des médicaments pour les Bengalis.

Alors qu'il s'apprêtait à décoller pour Karachi via Rome et Le Caire, un avion Boeing-720 de la compagnie Pakistan-Airlines, avec vingt-huit personnes à son bord, a été immobilisé, ce vendredi 3 décembre vers 12 heures, sur l'aéroport de Paris-Orly, après l'intervention d'un groupe qui se réclame du Bangla-Desh. «Cet avion est réquisitionné par le Bangla-Desh pour le compte des populations bengalies», ont dit les auteurs de cet acte de piraterie aérienne en s'adressant dans un français parfaitement correct à la tour de contrôle de l'aéroport d'Orly-Sud. «Nous désirons 20 tonnes de médicaments pour soulager les populations bengalis. Si nous n'obtenons pas satisfaction et si les forces de police font mine d'intervenir, l'avion sera détruit et ses passagers mourront.»

L'avion a été isolé sur la piste, par décision de la police de l'air. Il est immobilisé sur l'aire de stationnement, à proximité d'une bretelle de raccordement. Les mécaniciens qui ont pu approcher de l'avion ont eu l'impression de voir un homme armé d'un pistolet, derrière le commandant de bord, dans le poste de pilotage. Les contacts radio ont été maintenus entre l'appareil et la tour de contrôle.

L'équipage du Boeing-720 de la Pakistan Airlines se compose de six membres, qui seraient menacés par un ou deux pirates. L'appareil venait de Londres avec à son bord douze passagers. A Paris-Orly, dix personnes, parmi lesquelles cinq Français, sont montées dans l'avion qui devait ensuite rallier Rome, Le Caire et Karachi.

Il apparaissait, d'après les premières informations données par le service d'ordre et la tour de contrôle de l'aérogare, que ce sont sans doute deux des passagers français qui ont demandé, sous la menace, la fourniture des médicaments, en particulier de la pénicilline et des vitamines.

A proximité de l'aire de stationnement, les salles d'embarquement ont été fermées et les terrasses de l'aéroport interdites au public ainsi que les galeries le long de la piste.

M. Aurillac, préfet de l'Essonne, s'est aussitôt rendu sur les lieux. Un service d'ordre de deux cents gendarmes et C.R.S. a été maintenu à distance de l'appareil.

L'ambassadeur du Pakistan est arrivé à Orly, où les autorités siègent afin de décider d'une attitude à adopter. Des contacts ont été pris avec le ministère de la santé publique pour savoir si la France serait éventuellement en mesure de fournir les médicaments réclamés par les pirates.

2.

Le Monde, (4 décembre 1971 ?)

Au jour le jour

Le déficit

Voici donc la guerre qui a fait sa rentrée, la vraie, celle qui ose porter son nom, celle qu'on déclare, celle qu'on mène pavillon haut. Il y avait longtemps qu'elle n'avait montré son visage hideux. Est-ce pour cela que les grandes puissances, paralysées, ne semblent pas l'avoir vue venir ou n'ont pu l'arrêter ?

Il est vrai que les problèmes monétaires absorbent leur attention. C'est presque un réconfort d'apprendre qu'un homme a été hier assez fou pour songer seul à ceux qui souffrent par millions et vont souffrir encore bien davantage.

Ces 20 tonnes de médicaments qui vont partir tout de même ne seront qu'une goutte dans un océan de souffrance, mais, devant la guerre qui se démasque, elles sont un espoir et un défi.

Robert Escarpit

3.

Titre ? date ? (5 ou 6 décembre 1971 ?)

Pirate de l'air à Orly

Un homme armé se rend maître du Boeing Paris-Karachi et réclame 20 tonnes de médicaments

Pour obtenir 20 tonnes de médicaments, des pirates de l'air ont tenté de s'emparer, vendredi matin, du décollage, d'Orly, d'un appareil de la compagnie Pakistan-Airlines.

L'avion, le «City of Co Mila», un Boeing 720 de couleur vert et blanc, immatriculé A.P.-I.G., devait décoller à 11 heure 50 pour Karachi, avec escale à Rome.

L'embarquement s'était effectué normalement à la porte 48. Vingt-huit personnes, plus les membres de l'équipage étaient montés à bord et avaient pris place à l'intérieur : quatre en première classe, les autres en classe «touriste». La porte d'accès de l'appareil s'était refermée et l'appareil roula une centaine de mètres à peine en direction de la piste d'envol pour s'immobiliser aussitôt, face à l'aérogare, devant le poste C-6.

C'est à ce moment que le commandant de bord, informa la tour de contrôle de l'aéroport, qu'il était sous la menace d'un homme armé.

Par radio, du poste de pilotage, le pirate avait lancé ce message à la tour de contrôle : «Cet avion est réquisitionné par le Bangla Desh pour le compte des populations bengalis. Nous désirons vingt tonnes de médicaments pour soulager les populations bengalis. Si nous n'obtenons pas satisfaction et si les forces de police font mine d'intervenir, l'avion sera détruit et ses passagers mourront.»

Il fut décidé que le Boeing resterait immobilisé tant que les pourparlers seraient en cours, entre les pirates et les autorités. La plus grande discrétion entourait ces pourparlers. Seules deux camions transportant des groupes électrogènes purent s'approcher de l'avion.

Des mécaniciens, qui se trouvaient sur ces véhicules branchèrent un tuyau d'alimentation d'air pour que les passagers ne souffrent pas trop d'une attente qui risquait de se prolonger.

Ces employés ont déclaré à leur retour dans les ateliers qu'ils avaient cru apercevoir, dans le poste de pilotage, un homme armé, debout derrière le commandant de bord.

Les policiers interdirent toute approche de l'avion. Toutes les terrasses de l'aéroport furent évacuées, l'avion pouvant exploser si le pirate mettait ses menaces à exécution. La police de l'Air commença immédiatement ses recherches.

Ils étudièrent la liste des passagers pour essayer de découvrir un indice concernant l'identité du pirate et de ses éventuels complices. Ils découvrirent très rapidement dans cette liste un suspect, un certain Michaël Youssef, qui – détail curieux – avait obtenu son passage par la compagnie Air-India à Londres.

La police de l'Air, sous les ordres du commissaire divisionnaire Maurice Colon, décida de ne pas intervenir pour libérer l'équipage du Boeing de la Pakistan Air Lines, menacé par un ou plusieurs pirates qui, croit-on savoir, seraient des Bengalis. Des passagers se trouvant à bord, 17 étaient montés à Londres et 10 embarquèrent à l'escale d'Orly.

Les pirates ordonnèrent en outre de faire le plein de carburant de l'appareil pour se rendre à Rome s'il n'avait pas ses réservoirs complets.

La police procéda à la fermeture des salles d'embarquement les plus proches de l'avion.

M. Gilbert Dreyfus, directeur général de l'aéroport de Paris qui se trouvait à Roissy-en-France lorsqu'il a appris la nouvelle devait se rendre à Orly à bord d'un hélicoptère pour diriger et synchroniser les mesures à prendre.

4.

***L'Humanité*, 4 décembre 1971**

Jean Kay, le «pirate» d'Orly : Un dur et un pur, reconnaissent les enquêteurs

Paris. – **Les malheureux réfugiés bengalis sur lesquels pèsent maintenant les dangers d'une guerre ouverte entre l'Inde et le Pakistan auront eu «leur» vingt tonnes de médicaments.**

Telle est la conclusion lapidaire et sans doute la plus heureuse – en plus du fait qu'il n'y ait pas eu de victimes – du long suspense qu'a connu, vendredi, l'aéroport d'Orly.

Mais on ne peut s'empêcher de constater qu'il a fallu l'acte d'un «desperado» pour que ces secours d'urgence soient acheminés, et de regretter que seules de telles extrémités parviennent à mobiliser des bonnes volontés jusque-là insoupçonnées. Au-delà de son geste, inacceptable, évidemment, on peut alors garder au moins un peu d'estime et de respect à l'égard de Jean Kay...

• Un «affreux»

Et cela en dépit d'un passé dont on peut condamner les options – déserteur, commando O.A.S. «affreux» au Biafra, mercenaire au Yémen – mais non méconnaître les motivations.

Il apparaît bien que Jean Kay soit, selon les mots de l'un des policiers qui l'interroge, «un dur et un pur», toujours en quête de causes à défendre.

Cet aventurier fit ses premières armes alors qu'il était étudiant à Alger, dans l'ambiance que l'on sait alors que l'Algérie française jetait ses derniers «feux du désespoir».

Cette époque devait le marquer à jamais, et de Yemen en Biafra, Jean Kay entama cette existence itinérante que son ultime «exploit» d'Orly risque d'interrompre pour un long moment. Disponible pour tous les «coups», il n'allait pas manquer d'être sensibilisé par le drame du Bengale et il fut l'un de ceux qui écrivirent à André Malraux au moment où celui-ci fit ses retentissantes déclarations en faveur des réfugiés bengalis.

• **« Accélérer le mouvement »**

A propos d'André Malraux, on ne peut manquer d'évoquer ces propos qu'il tenait à un journaliste au moment de l'arrestation de Régis Debray, en Bolivie : «On peut penser ce que l'on voudra de Régis Debray. Mais enfin il y a deux manières d'apporter son soutien aux peuples d'Amérique latine : en discuter à la terrasse du café de Flore... ou se rendre sur place pour tenter d'y être utile.»

A sa manière – évidemment condamnable puisque des femmes et des enfants se trouvaient à bord et qu'un policier a failli être tué – Jean Kay a tenté quelque chose.

Quelque chose qui risque de le mener aux assises pour tentative de meurtre.

• **Poursuite de l'enquête**

Après la perquisition qui n'a rien apporté de nouveau, et qui s'est déroulée, hier matin, à son domicile, 13, rue des Fossés, Saint-Marcel (V^e), Jean Kay a été ramené, en fin de matinée, au siège du S.R.P.J. de Versailles où sa garde à vue se poursuit.

Sa jeune épouse (il s'est marié cette année à Beyrouth), Seta, 25 ans, de nationalité libanaise, a été aussi interrogée. Mais, pour les policiers, il est maintenant certain qu'elle ignorait tout des projets de son mari. Elle devait seulement le rejoindre à Beyrouth avec leur fille Emmanuelle, née le 17 août dernier. Elle avait d'ailleurs un billet d'avion pour lundi.

«C'est un idéaliste», a-t-elle déclaré. «Il veut toujours se dévouer pour les gens et les causes justes. Il parlait souvent du Bengale, mais j'ignorais tout de son projet. J'ai d'ailleurs été prévenue par la radio.» Souriante et très détendue, Mme Seta Kay, à l'issue de son audition, a été confrontée avec son mari.

«Je ne prends pas du tout cette affaire au tragique, a-t-elle poursuivi. Tout cela, finalement, s'est fort bien terminé.»

On a pu apprendre que c'est essentiellement la foi qui a poussé Jean Kay, fervent catholique. A chacune de ses aventures, Kay met en avant sa foi pour expliquer son attitude. Une bible se trouvait, d'ailleurs, dans le porte-documents qu'il fit passer, dans l'avion pour une machine infernale.

• **Reconstitution à Orly**

Le visage marqué par la fatigue, mais cependant presque souriant, Jean Kay a gagné, peu après 16 heures, dans une voiture de police, le «Boeing 707» de la Pakistan International Airlines pour la reconstitution de sa tentative. Pour des raisons de sécurité et peut-être aussi de discrétion, l'appareil avait été placé sur une aire de stationnement, à l'extrémité est de l'aéroport. L'accès en est interdit à la presse.

Le procureur de la République de Corbeil, M. Bargain, assistait à cette reconstitution, ainsi que tous les policiers et C.R.S. qui ont mis en échec le «pirate».

A l'issue de cette reconstitution qui est destinée pour l'essentiel à détailler les circonstances dans lesquelles le pirate a fait feu sur un policier, Jean Kay a été conduit au palais de justice de Corbeil où lui a été signifié son inculpation.

• **Les médicaments mis en lieu sûr**

Kay a fait l'objet de quatre inculpations :

1. Séquestration de personnes dans le but de réaliser un détournement d'avion et vol qualifié (de l'avion).
2. Prise d'otages.
3. Port d'arme.
4. Tentative d'homicide volontaire.

Après s'être entendu signifier ces inculpations, Kay a été placé sous mandat de dépôt et incarcéré à Fleury-Merogis.

Il reste maintenant à régler le problème des médicaments rassemblés, ces vingt tonnes, d'une valeur de plusieurs dizaines de millions de francs. Pour l'heure, aucune précision n'a encore été fournie sur la date et le mode d'acheminement de cette importante cargaison. Dans cette attente, et pour éviter qu'ils ne soient pollués, les colis qui avaient été embarqués vendredi à bord du «Boeing 720» ont été rapidement récupérés et mis en lieu sûr.

5.

La Dépêche du Midi, 4 décembre 1971

Malraux préfère le caviar à son pirate du Bengale

Encadré par deux policiers, Jean Kay, le triste héros de l'acte de piraterie d'Orly, s'en va vers sa prison. Au service de la cause bengalie, il a cru bon d'apporter des méthodes indéfendables, qui ont fait de lui un criminel.

Mais il a une excuse, cet idéaliste dévoyé. Une excuse qui s'appelle Malraux.

Le pitre en chef des tragédies modernes n'a-t-il pas, en effet, devant les caméras de la télévision, annoncé qu'il partait en croisade pour la défense des faibles et des opprimés ? Et qu'il irait rompre des lances au Bengale ?

Rappelez-vous, ce ramdam, ces trompettes. Un frisson voluptueux passait sur la gauche et les gaullistes. Malraux, une fois de plus, nous offrait un son et lumière Malraux. Entièrement inédit. Une vraie merveille. On savoura le spectacle en connaisseur.

• **Trop naïf**

Jean Kay, lui, ne sait pas qu'il s'agit d'un spectacle. Il y croit. Il écrit qu'il veut partir tout de suite. Patience, lui dit-on. Il va chez le maître, à Verrières. On éconduit cet impatient.

On lui répète que le grand homme va partir. Incessamment. Dès qu'il aura fini ses piqûres.

Jean Kay ne comprend pas le jeu. On lui demande simplement de se carrer dans son fauteuil et d'applaudir. Lui, naïf, il veut foncer. Il décide de faire quelque chose, n'importe quoi, tout seul.

Et ce n'importe quoi, c'est le rapt de l'avion pakistanais à Orly, l'exigence de vingt tonnes de médicaments.

Il est fait prisonnier. On va le juger.

Et Malraux, où est-il, lui ? En train de mourir au Bengale ? Hé là ! Doucement ! Quand on se dévoue pour les grandes causes, la première chose à faire est de ne pas se laisser abattre.

C'est pourquoi, au moment où Jean Kay faisait connaissance avec les haricots pénitentiaires, on pouvait voir lundi vers 13h, Malraux poser le pied sur le perron de chez Lasserre, un des restaurants les plus huppés de Paris.

Fatigué d'héroïsme et d'engagement de sa personne, il se précipitait bravement vers son caviar quotidien en se disant que les ortolans valent mieux que les Bengalis.

Et si un pauvre bougre attend des oranges dans sa cellule, il n'aura qu'à dire que c'est la condition humaine.

6.

Titre ? date ? (décembre 1971 ?)

Le pirate d'Orly a été arrêté... ,mais les Bengalis recevront leurs médicaments

• Les médicaments de M. Jean Kay

Contrairement aux promesses gouvernementales, les 20 tonnes de médicaments réclamées par M. Jean Kay lorsqu'il tenta de détourner un Boeing pakistanais le 3 décembre à Orly, ne seront pas expédiés au Bangla Desh.

La Croix-Rouge française a bien convoyé 2 tonnes de vaccins et d'antibiotiques, mais le reste a été réexpédiés dans les différence laboratoires parisien. Motif : personne ne voulait payer la note. «Dans cette affaire nous n'avons été que des intermédiaires neutres», soutient le porte-parole de la C.R.F. Quant au ministre de l'Intérieur, il a simplement accepté de rembourser les frais de livraison à Orly. M. Kay, incarcéré à Fleury-Mérogis, ajoutera un chapitre à ses Mémoires. Titre : «Le Mensonge».

7.

La Dépêche du Midi, 4 décembre 1971

Le pirate d'Orly a gagné !

Vingt tonnes de médicaments seront distribuées aux Bengalis.

Paris. - Pour la première fois, un acte de piraterie aérienne a été commis en France.

Hier, en fin de matinée, à Orly, un homme a réquisitionné par la force un «Boeing 720» de la compagnie «Pakistan Airlines» qui devait décoller à destination de Karachi via Rome avec vingt-deux passagers à bord et six membres d'équipage. On a cru pendant toute la durée de ce «suspense» qu'il y avait deux pirates de l'air à bord. En fait, un homme, un Français, a agi seul tout le temps.

Le pirate demandait vingt tonnes de médicaments pour le «Bengla Desh» (Bengale Oriental) et menaçait de faire sauter l'appareil si ses exigences n'étaient pas satisfaites. L'inquiétante attente a duré plus de huit heures. En fin d'après-midi, le pirate a été arrêté après avoir été légèrement blessé. Entre-temps, les autorités avaient décidé de lui donner satisfaction et les médicaments commençaient à être chargés à bord de l'avion.

• **L'avion sera détruit si...**

Tout a commencé peu après 11 heures, alors que l'appareil, qui était arrivé une heure plus tôt de Londres, roulait sur la piste d'envol avec les six membres d'équipages. Douze passagers étaient déjà à bord depuis Londres et dix autres étaient montés à l'escale de Paris.

A 11h15, l'appareil s'immobilisait après avoir roulé quelques centaines de mètres. Le cockpit s'ouvrait et le commandant de bord faisait parvenir un message à un employé de l'aéroport : «Cet appareil est réquisitionné par le Bengla Desh pour le compte des populations bengali. Nous désirons vingt tonnes de médicaments. Si nous n'obtenons pas satisfaction, l'avion sera détruit et les passagers mourront».

Le pirate donnait un délai de deux heures avant de mettre sa menace à exécution.

Aussitôt, le «Boeing» fut immobilisé. La police de l'air faisait évacuer les terrasses de l'aéroport et interdisait l'approche de l'appareil. Elle faisait procéder à la fermeture des salles d'embarquement. Des pourparlers s'engageaient en même temps avec les autorités et le ministre de l'Intérieur qui examinait avec le ministre de la Santé les moyens de donner satisfaction au pirate.

Le préfet de l'Essonne, M. Aurillac, prenait la direction des opérations de police, en étroite accord avec le commissaire divisionnaire Colon, chef de la police de l'air. M. Gilbert Dreyfus, directeur de l'aéroport de Paris, qui se trouvait à une visite pour la presse des installations de Roissy-en-France, arrivait à Orly en hélicoptère.

La plus grande discrétion entourait les pourparlers. Seuls deux camions transportant les groupes électrogènes avaient pu s'approcher de l'avion. Des mesures d'une ampleur exceptionnelle avaient été prises afin d'éviter qu'une éventuelle explosion du «Boeing» ne fasse des victimes.

Peu après, l'ambassadeur du Pakistan à Paris arrivait également à Orly.

Vers 14 h15, le pirate faisait savoir qu'il accordait un nouveau délai pour que soient acceptées ses conditions qu'il avait entre-temps précisées : «Évitez tout mouvement suspect pouvant être mal interprété autour de l'avion. Parmi les vingt tonnes de médicaments, les vaccins doivent avoir une place prioritaire ainsi que les vitamines et les antibiotiques.»

On apprenait aussi que l'homme qui formulait ces exigences était probablement Français. Le message qu'il avait rédigé était écrit en français parfait et il parlait sans accent.

• **L'arrivée des médicaments**

Au ministère de la Santé, de nombreuses offres de médicaments parvenaient de sources diverses. Elles émanaient de la Croix-Rouge française, de l'Ordre des chevaliers de Malte, de plusieurs laboratoires pharmaceutiques privés, de l'institut Pasteur, de l'UNICEF. Le président de la Croix-Rouge française faisait savoir que son organisation se tenait à la disposition des autorités pour venir en aide aux réfugiés du Bengale.

Peu à peu, des médicaments étaient acheminés vers Orly et, notamment des doses de vaccin anticholérique fournies par l'institut Pasteur.

A 17h45, une camionnette arrivait près de l'appareil et deux hommes en sortaient, dont l'un agitant un drapeau marqué d'une croix rouge. La porte arrière de la cabine du «Boeing» s'ouvrit et l'on put distinguer, en contre-jour, la silhouette du pirate de l'air. Les premiers médicaments commencèrent à être chargés dans l'avion. Peu après 17h30, au terme des premières tractations menées entre les émissaires de la Croix-Rouge et le pirate, sept passagers et un enfant pouvaient quitter l'avion. Ils étaient aussitôt pris en charge par la police de l'air et le personnel hospitalier d'Orly et acheminés

dans une salle de l'aéroport située à l'écart.

Pendant ce temps, on continuait de charger les médicaments à bord du «Boeing».

• Ceinturé par surprise

C'est par subterfuge que finalement les policiers ont réussi à arrêter de pirate.

A 19h15, des inspecteurs, passant par la trappe avant du «Boeing» de la Pakistan Airlines, réussissaient à s'introduire dans la cabine de l'avion, tandis que d'autres policiers transformés pour la circonstance en manutentionnaires chargés de livrer les caisses des médicaments, faisaient diversion. D'autres policiers escaladaient alors l'échelle de coupée arrière de l'appareil, et le pirate, qui marqua un moment d'inattention, fut ainsi pris entre deux feux, ceinturé et rapidement maîtrisé. Solidement encadré, il a été emmené par des inspecteurs tandis que les derniers voyageurs restés à bord, et qui avaient vécu ce long suspense dramatique, quittaient le «Boeing».

On apprenait ensuite que l'auteur de l'acte de piraterie s'appelait Jean Kay, né le 5 janvier 1943, à Miliana (Algérie), qu'il était électronicien et que son dernier domicile connu était un hôtel de la rue de La Boétie, à Paris.

Conduit au poste des C.R.S. de l'aérogare d'Orly, il a subi un premier interrogatoire.

Mais, d'ores et déjà, les divers organismes qui avaient débloqué les 20 tonnes de médicaments ont décidé de les faire acheminer. Le «pirate» a gagné !

8.

Titre ? date ? (6 décembre 1971 ?)

4 inculpations contre le «pirate» d'Orly

Jean Kay a dû, moins de 24 heures après son arrestation, répéter les gestes qu'il a accomplis, quand un policier, déguisé en bagagiste, s'est jeté sur lui pour le neutraliser. Le visage marqué par la fatigue, mais presque souriant, le pirate de l'air d'Orly a été conduit dans une camionnette de la police jusqu'au Boeing 720 de la Pakistan International Airlines, qui avait été placé sur une aire de stationnement, à l'extrémité est de l'aéroport. Le procureur de la République de Corbeil, M. Bargain, assistait à cette reconstitution en compagnie de tous les policiers et C.R.S. qui devaient, l'autre soir, mettre en échec le partisan du Bengla Desh. Les enquêteurs voulaient ainsi établir les circonstances exactes dans lesquelles Jean Kay avait fait feu sur l'officier de police Ciblo [*sic* pour Sciblot].

«J'ai été surpris par l'intervention de l'employé qui s'est précipité sur moi et j'ai tiré instinctivement», a déclaré le pirate. En fait, il semble bien, compte tenu des traces de poudre relevées sur la veste du policier et de la trajectoire de la balle qui a traversé ce vêtement que le tir n'a pas été instinctif mais volontaire.

A l'issue de la reconstitution, qui avait commencé à 16h5 pour se terminer à 17 heures, Jean Kay a été conduit au palais de justice de Corbeil où, assisté de son avocat Me Castellani, il s'est vu notifier quatre inculpations : séquestration de personnes dans le but de réaliser un détournement d'avion et vol qualifié; prise d'otages; port d'arme; tentative d'homicide volontaire.

Ses gardiens l'ont ensuite conduit à la prison de Fleury-Mérogis où il a été écroué. La journée avait été longue pour lui et pour les policiers. Le matin, après l'interrogatoire qui devait permettre aux enquêteurs d'apprendre notamment qu'il avait déserté de l'armée française pour l'O.A.S., puis

s'était rendu au Biafra, au Yemen et au Pakistan, Jean Kay avait retrouvé, un court instant, son appartement, 13, rue des Fossés-Saint-Marcel pour assister à une perquisition qui, apparemment, n'apportera rien de nouveau. Un peu plus tard, sa femme Seta, une Libanaise de 25 ans, devait être entendue à son tour et déclara qu'elle ignorait tout des projets de son mari.

Avant sa tentative, Kay avait essayé d'être reçu par M. André Malraux afin d'obtenir sa caution.

9.

D/1971.12.05

Titre ? date ? (5 ou 6 décembre 1971 ?)

«Jean Kay est un homme qui s'est conduit noblement.», a déclaré M. André Malraux [à la télévision].

Après avoir reconstitué son acte, de «piraterie» aérienne dans l'après-midi du 4 décembre à Orly, Jean Kay a été présenté à M. Marcel Fourgeaud, juge d'instruction à Corbeil (Essonne), qui lui a notifié les quatre chefs d'inculpation suivants : séquestration de personnes dans le but de réaliser un détournement d'avion; prise d'otages; port d'arme et tentative d'homicide volontaire.

Jean Kay a été ensuite placé sous mandat de dépôt et écroué à la prison de Fleury-Mérogis.

Interviewé samedi soir sur la première chaîne de télévision, M. André Malraux a déclaré que Jean Kay était «un homme qui s'était conduit noblement», «et il n'y pas foule», a ajouté M. Malraux.

De plus, a estimé M. André Malraux, «ce problème, depuis hier, n'est plus très sérieux... à cause du drame. Si vraiment il y a la guerre (entre l'Inde et le Pakistan), arrêter ou ne pas arrêter un avion, c'est sympathique, et voilà».

A la remarque que Jean Kay avait affirmé avoir agi inspiré par ses dernières déclarations sur le Bangla-Desh, M. André Malraux a répondu : «C'est son droit. S'il veut dire que son acte – c'est-à-dire l'aide aux malheureux du Bangla-Desh – a été inspiré par mon discours, il me fait beaucoup d'honneur.» M. Malraux a précisé toutefois qu'il n'avait jamais préconisé un acte semblable avec en outre l'usage d'armes.

10.

Titre ? date ? (6 décembre 1971 ?)

Quatre inculpations retenues contre Jean Kay après sa tentative de capture d'un Boeing pakistanais

Epilogue de sa folle équipée de vendredi, Jean Kay, le «pirate de l'air», s'est vu signifier par M. Fourgeaud, juge d'instruction, quatre chefs d'inculpation : séquestration de personnes dans le but de réaliser un détournement d'avion et vol qualifié de l'appareil; prises d'otages; port d'arme; tentative d'homicide volontaire. Placé sous mandat de dépôt il a été incarcéré à Fleury-Mérogis.

Auparavant, celui qui durant huit heures avait immobilisé vingt-deux passagers et les six membres de l'équipage du Boeing 720 B de la Pakistan Airlines afin d'obtenir vingt tonnes de médicaments

pour les réfugiés bengalis avait été conduit à Orly pour une reconstitution de sa tentative. Le procureur de la République de Corbeil, M. Bargain, et les enquêteurs voulaient surtout savoir dans quelles conditions Jean Kay a tiré. «J'ai été surpris, a-t-il affirmé, par l'intervention du policier-bagagiste et j'ai tiré par réflexe». Ce n'est pas l'avis des experts qui, compte tenu des traces de poudre sur le vêtement du fonctionnaire et de la trajectoire de la balle, matérialisée par le trou dans le vêtement, ont conclu que le tir n'a pas été instinctif mais volontaire.

Qui est Jean Kay ? 28 ans, né à Miliana en Algérie. Marié, il y a un an à Beyrouth, sa jeune épouse, Seta, 25 ans, est Libanaise. Il est père d'une petite fille. Très jeune, il revient en France où il poursuit ses études et passe son diplôme d'électronicien. Fils d'un colonel d'infanterie aujourd'hui en retraite, il a 18 ans lorsque son père est réaffecté en Algérie. C'est la période des troubles. Il s'engage. Six mois plus tard, le caporal Kay déserte et passe dans les rangs de l'O.A.S. Arrêté à la veille de l'indépendance algérienne, il est emprisonné. Libéré, il gagne l'Espagne et suit l'entraînement des mercenaires à Madrid. On le retrouve ensuite au Congo, au Yémen et au Biafra, puis conseiller technique militaire au Liban.

«C'est un vrai dur, un pur. Pas un truand», ont dit ceux qui l'ont interrogé. «Un idéaliste qui mettait sa peau au bout de ses idées», explique l'un de ses proches. Il se proposait de se rendre au Bengale rejoindre les rangs des insurgés. Il voit André Malraux, lorsque celui-ci annonce son intention de se mettre à la tête d'un groupe de volontaire. Il est retenu parmi les premiers trois mille candidats. C'était un «grand félin» en quête d'idéal, dit de lui un de ses amis, blond, racé, émacié de visage, élancé de corps, d'un naturel silencieux. Il était un homme de toutes les croisades perdues.

C'est sa foi – il est un catholique fervent – qui anime Jean Kay à chacune de ses aventures. Une bible se trouvait d'ailleurs dans le porte-documents qu'il fit passer pour une machine infernale.

La sincérité du «pirate» n'est pas contestée lorsqu'il déclare : «J'avais contacté des organisations charitables, il y a quelques semaines, pour faire parvenir des médicaments au Pakistan. On m'avait donné des assurances mais je n'y croyais pas. J'ai voulu accélérer le mouvement, atteindre mon but tout de suite.»

André Malraux se refuse à qualifier Kay de Pirate. «Il s'est conduit noblement.» Il y a trois mois, le «desesperado» avait écrit à l'ancien ministre pour lui demander de l'enrôler dans le corps de volontaires en projet de formation. Il l'a relancé. Sans réponse. C'est alors qu'a germé en lui ce coup de folie.

11.

Titre ? date ? (6 décembre 1971 ?)

Orly : un «pirate» français arraisonne six heures durant un Boeing, et le fait charger de médicaments à destination du Bengla Desh.

Angoisse hier à l'aéroport d'Orly où un Boeing 720 de la Pakistan International Airlines est resté six heures au sol, sous la menace d'un pirate. Celui-ci, Jean Kay, originaire de Miliana (Algérie), demeurant à Paris, dans un hôtel, rue de La Boétie (8^e arr.), demandait vingt tonnes de médicaments pour la population bengali : sinon, il faisait sauter l'appareil.

«L'avion de la P.I.A. (Pakistan International Airlines) vol 712, a été réquisitionné au profit des dix millions de réfugiés bengalis et au nom des forces combattantes du Bangla Desh.

Prière aux forces de sécurité et de police de maintenir l'air libre autour de l'avion et d'éviter tout mouvement suspect ou pouvant être mal interprété.

Voici les conditions exigées pour le départ de l'avion et la vie des passagers et de l'équipage : vingt tonnes de médicaments, en priorité vaccins, vitamines et antibiotiques, à déposer dans les deux heures au pied de la passerelle arrière de l'avion.»

Tel est le message écrit que par le cockpit de l'avion, un employé de l'aéroport d'Orly avait réceptionné à 12h14.

L'avion était arrivé à 11h05, venant de Londres, et les opérations d'escale s'étaient déroulées normalement. Il avait à son bord douze passagers montés dans la capitale britannique; dix voyageurs sont montés à l'escale de Paris.

A l'heure prévue, à 11h50, l'avion est prêt à gagner la piste d'envoi lorsque le commandant de bord, qui est toujours en communication radio avec les techniciens au sol, ordonne :

«Faites le plein.»

• **«Il y a un pirate à bord»**

La décision surprend les techniciens, mais ils n'osent refuser, le commandant étant seul maître à bord. Ils font venir les camions citernes qui chargent 70 000 litres de carburant dans les réservoirs.

Le commandant de bord a auparavant informé la tour de contrôle : «Je dois couper mes réacteurs, il y a un pirate à bord...»

Puis la liaison radio est coupée.

C'est peu après que le commandant de bord tend à un employé de l'aéroport le message du pirate : deux feuillets rédigés dans un français sans faute, ce qui laisse aussitôt penser qu'il émane d'un Français.

La suite des événements devait le confirmer. On crut, jusqu'à son arrestation toutefois, qu'il y avait deux pirates.

• **Cinq laboratoires**

A 14h14, alors que le délai de deux heures qu'il avait fixé venait de s'écouler, le pirate fit savoir qu'il le prolongerait sans indication de durée. Entre-temps les autorités françaises lui avaient fait savoir que 20 tonnes de médicaments ne pouvaient être réunies aussi rapidement. Un appel avait été lancé à cinq grands laboratoires, à l'institut Pasteur, à la Croix-Rouge et à l'Ordre de Malte. De divers points de Paris, plusieurs camions commençaient à se diriger vers Orly, chargés des produits demandés.

C'est peu après 17 heures, alors que la nuit était déjà tombée sur l'aéroport, qu'arriva à Orly la première camionnette, un fourgon Citroën d'une tonne.

Deux hommes en descendirent, l'un vêtu d'un imperméable mastic, l'autre d'un imperméable sombre. Tous deux portaient un brassard de la Croix-Rouge. Agitant un drapeau de l'organisation internationale, ils se rendirent jusqu'au cockpit, après avoir garé leur véhicule à l'arrière de l'appareil. Ils firent plusieurs signes avec leur drapeau, à l'adresse du pirate. Puis ils revinrent vers l'arrière de l'appareil. Au bout de quelques minutes la porte s'ouvrit et on vit apparaître une hôtesse. Derrière elle se tenaient deux hommes, dont le pirate.

Ils parlementèrent un moment avec les deux représentants de la Croix-Rouge. Une passerelle fut approchée de la porte arrière et six passagers plus un jeune enfant furent autorisés à descendre.

Personne ne put les approcher. Des policiers les emmenèrent aussitôt dans les services de la police de l'air.

• **Policiers livreurs**

L'arrestation du pirate avait été soigneusement préparée dans l'après-midi. Le commissaire Lebrucher la raconte ainsi :

«Après que la première camionnette ait été vidée, quatre inspecteurs du groupe de répression du banditisme de Versailles ont revêtu les tenues des membres du personnel de l'aérogare d'Orly et ont remplacé les livreurs du deuxième camion. D'autre part, deux gardiens des C.R.S. s'étaient eux aussi déguisés en membres du personnel de l'aérogare.

«Nous avons commencé, poursuit le commissaire, par décharger le camion le plus normalement du monde. Le pirate de l'air se tenait toujours près du poste de pilotage et sous la menace d'un pistolet de 9 millimètres, interdisait toute approche à moins de 15 mètres de lui. Cependant, au bout d'un moment, au lieu de rester debout sur le côté gauche de la cabine des pilotes, il s'est assis.

«Peu à peu, nous avons remarqué qu'il portait moins d'attention à nos allées et venues. Profitant d'un moment d'inattention, les deux C.R.S. et les quatre inspecteurs de Versailles se sont précipités sur lui. Le pirate a tiré. Par chance, l'inspecteur de police qui le ceinturait n'a été que très légèrement blessé.

«Ensuite, nous l'avons conduit au poste des C.R.S. de l'aérogare d'Orly, où nous avons commencé son interrogatoire».

• **20 tonnes de médicaments pour les Bengalis**

Les vingt tonnes de médicaments réclamées par le pirate seront distribuées aux Bengalis, mais «par une autre voie et par d'autres moyens» : c'est ce qu'ont annoncé à l'aérogare les porte-parole de la Croix-Rouge et de l'Ordre de Malte.

Les quelque 500 kg de médicaments qui avaient déjà été placés dans l'avion ont été déchargés.

• **Jean Kay, un ancien «affreux»**

Jean Kay, le pirate d'Orly, a été interrogé toute la nuit au siège du S.R.P.J. de Versailles.

Jean Kay, malgré son jeune âge, serait un ancien «affreux» qui aurait participé avec l'O.A.S. à diverses actions en Algérie, puis se serait rendu au Biafra et enfin, tout dernièrement, au Pakistan.

Très mince, les traits durs. Il semble doué d'un sang-froid hors du commun. «Un félin», a dit un des policiers qui l'a arrêté. Jean Kay a mystifié les passagers du Boeing des Pakistan International Air Lines avec un porte-documents d'où dépassaient deux fils électriques. Tout le monde a cru qu'il s'agissait d'une bombe. En fait, ce porte-documents ne contenait qu'une bible en français, un lexique et un dictionnaire franco-anglais, un rasoir et une brosse à habits.

Jean Kay, apprend-on de source autorisée, avait été arrêté à la veille de l'indépendance algérienne comme membre actif de l'O.A.S.

L'arme que Jean Kay a utilisée est de fabrication tchécoslovaque. IL s'agit d'un calibre 9 mm «Praze Ceska Zbrojovka».

• **Déclaration de M. Marcellin**

«Les policiers qui, sous l'autorité du préfet Aurillac et conformément à mes instructions, a déclaré ce soir M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, à propos de l'acte de piraterie d'Orly, ont

mené à bien cette affaire et mis hors d'état de nuire Kay, méritent les plus vives félicitations pour leur prudence et pour leur courage. Ils seront récompensés.»

12.

***L'Aurore*, 6 décembre 1971**

Spécial pirate d'Orly

La vie... d'un passionné

«C'est un homme courageux qui s'est conduit noblement», dit Malraux. – C'est un idéaliste, ajoute sa femme. – Un dur, un pur, concluent les policiers. En fait, il ne s'est trouvé personne pour condamner définitivement Jean Kay, le pirate d'Orly. Ou tout au moins, si l'on condamnait l'acte, lui a-t-on pour une fois, trouvé des motifs un peu moins bas que ceux qui valent habituellement à leurs auteurs les manchettes de faits divers.

Et pourtant Kay a mis en danger la vie de nombreuses personnes, il a tiré sur un homme. Il est juste que la loi le frappe : le juge d'instruction Fourgeaud l'a inculpé samedi de séquestration de personnes dans le but de réaliser un détournement d'avion et vol qualifié, de prise d'otages, de port d'arme et de tentative d'homicide volontaire. Quatre inculpations qui lui vaudront une peine de réclusion criminelle de 5 à 10 ans.

Voilà où peut mener une passion mal dirigée. La pâte était bonne. Elle a été mal modelée. En temps de guerre, le même acte aurait sans doute valu une décoration à son auteur. En temps de paix, il devient criminel. Kay s'est tout simplement trompée d'époque.

Né il y a 28 ans à Miliana (Algérie) au hasard des déplacements d'un père colonel, d'origine irlandaise et d'une mère pied noir, Jean Kay devance l'appel alors qu'il a 18 ans. Il a appris à aimer cette Algérie où il est né, qu'il a parcourue aux côtés de son père. Il ne veut pas la quitter. Et puis, peu à peu, il a l'impression de se tromper de combat : il déserte pour aller rejoindre l'O.A.S.

Mais bientôt les accords d'Evian sont signés. Kay se réfugie en Espagne : il a 19 ans. C'est encore un enfant. Mais un enfant déjà amer, déjà marqué par les combats qu'il a vécus, passionné et désespéré tout à la fois et qu'il a fait une découverte qui va marquer toute sa vie : pour faire triompher certaines causes, il faut recourir à la force.

• Recrue

Cette philosophie approximative va désormais guider tous les actes de Kay. Des «recruteurs» pour le Yémen ont flairé dans ce tout jeune garçon une recrue possible. Ils le contactent. Sans même savoir ce que cela lui rapportera, Kay accepte d'emblée. Après un entraînement de commando dans les fermes espagnoles, il rejoint les troupes royalistes yéménites dans lesquelles sert déjà le commando Faulques.

Bientôt les mercenaires commencent à se sentir indésirables au Yémen. Mais déjà une nouvelle cause fait vibrer la fibre généreuse et prompte à s'enflammer du jeune homme. On se bat au Biafra. Kay part donc au Biafra où il sert comme officier radio.

De combat en combat, d'idéal en idéal, Kay se retrouve ensuite en Jordanie où il est conseiller militaire rétribué par les feddayin... jusqu'au jour où il s'aperçoit qu'il s'est trompé de camp. Avec la même naïveté, il va alors proposer ses services aux commandos chrétiens maronites au Liban où,

pour se «racheter» à ses propres yeux, il refuse toute rétribution. Et c'est là, sur une plage de Beyrouth, qu'il rencontre Seta, une jeune Maronite. Il rentre en France avec elle, l'épouse et en août 1971, elle lui donne une fille : Emmanuelle.

• **Echec**

Mais ce n'est pas encore la fin de l'aventure. Sa femme, sa fille, Kay veut les emmener avec lui, là où le conduiront ses phantasmes. Il écrit à Malraux pour partir au Pakistan et obtient une réponse. Il a déjà projeté de vivre là-bas avec Seta et Emmanuelle. Mais le départ se fait attendre. Et Kay, qui n'a jamais rien su faire d'autre que se battre, se morfond dans son petit appartement, au 13, rue des Fossés-Saint-Marcel où les cantines militaires servent de meubles. Il prend sa décision. Seta doit le rejoindre au Pakistan quelques jours plus tard. Et c'est l'échec.

Malraux ne le condamne pas. L'auteur de *La Condition humaine* que l'on n'a pas vu vendredi à Orly où son intervention aurait peut-être facilité les choses, s'est manifesté samedi soir à l'O.R.T.F.

«Il a été inspiré par mes déclarations. C'est son droit. S'il veut dire que son acte – c'est-à-dire l'aide aux malheureux du Bangladesh – a été inspiré par mon discours, il me fait beaucoup d'honneur.»

Quand il sortira de prison, on aura sans doute oublié le Bangladesh. Mais, pour Jean Kay, il y aura toujours une cause pour laquelle lutter...

13.

Titre ? date ? (6 décembre 1971 ?)

«Un vrai dur, mais un pur»

Jean Kay, le pirate idéaliste d'Orly écrira en prison le roman de sa vie.

Jean Kay, le pirate de l'air, qui avait mis en émoi, vendredi, pendant sept heures, l'aéroport d'Orly, a reconstitué samedi après-midi les circonstances dans lesquelles il avait fait feu sur un des policiers qui l'ont appréhendé à bord du Boeing 720 des Pakistan Air-Lines, chargé sur son ordre de vingt tonnes de médicaments pour le Bangla Desh.

– J'ai été surpris par l'intervention d'un bagagiste qui s'est précipité sur moi (il s'agissait en réalité d'un policier déguisé) et j'ai tiré instinctivement, a déclaré Kay.

En fait, il semble bien, compte tenu des traces de poudre sur le vêtement du policier et de la trajectoire de la balle qui a traversé ce vêtement que le tir n'a pas été instinctif, mais volontaire.

Kay a fait l'objet de quatre inculpations :

1° Séquestration de personnes dans le but de réaliser un détournement d'avion et vol qualifié de l'avion.

2° Prise d'otages.

3° Port d'arme.

4° Tentative d'homicide volontaire.

Il a été placé sous mandat de dépôt et incarcéré à Fleury-Mérogis.

• **«Un idéaliste»**

– Jean Kay, c'est un vrai dur, un pur, mais nous sentons bien qu'il ne s'agit pas d'un truand comme ceux qui viennent généralement chez nous, expliquaient samedi les policiers qui procédaient à l'interrogatoire du pirate de l'air.

Jean Kay a un passé d'aventurier : après avoir fait partie de l'O.A.S., «pied noir» de 28 ans, il s'était rendu au Biafra, puis dernièrement au Pakistan.

Plus qu'un «dur», il apparaît comme un idéaliste, poussé peut-être par sa foi catholique : sa jeune femme Seta Kay a déclaré qu'il était «prêt à se dévouer à des causes justes. Il parlait toujours du Bengale, ajoute Mme Kay, mais j'ignorais tout de son projet».

Kay avait écrit il y a trois mois à M. Malraux en lui demandant de l'enrôler dans le corps de volontaires qu'il comptait former pour le Bengale.

– J'attends toujours sa réponse, a-t-il déclaré. C'est alors qu'à germé en moi l'idée de ce coup d'éclat.

• **«Je bluffais en partie»**

Pour ce qui est de son action de vendredi, Kay affirmait :

– Je bluffais en partie puisque la bombe avec laquelle je menaçais de faire sauter l'appareil n'était que mon rasoir électrique. Mais j'étais déterminé à emporter coûte que coûte les médicaments jusqu'à Calcutta et, là, à m'enrôler dans la Résistance bengalaise.

Après son inculpation, le pirate de l'air a déclaré qu'il profiterait de son séjour en prison pour reprendre et compléter le roman de sa vie, que les éditeurs lui ont refusé, au printemps, avec le commentaire :

– L'histoire est bonne, mais le style est mauvais.

• **André Malraux : «Il s'est conduit noblement»**

Pour M. André Malraux, Jean Kay est «un homme qui s'est conduit noblement, et il n'y a pas foule», a-t-il ajouté immédiatement, en réponse aux questions d'un journaliste de la télévision. «Même si on est en désaccord complet avec la méthode, il ne faut jamais employer le mot "piraterie"», a encore dit M. Malraux.

Le journaliste lui faisant remarquer que Jean Kay a déclaré avoir agi inspiré par ses dernières déclarations sur le Bengla Desh, André Malraux répond :

- C'est son droit. S'il veut dire que son acte, c'est-à-dire l'aide aux malheureux du Bengla Desh, a été inspiré par mon discours, il me fait beaucoup d'honneur, ajoutant que toutefois il n'avait jamais préconisé un acte semblable avec, de plus, l'usage d'armes.

14.

Titre ? date ? (juillet 1972 ?)

Le premier verre du pirate libéré

C'est son premier verre d'homme libre. Après huit mois de détention à Fleury-Mérogis, Jean Kay, le pirate de l'air français, a été remis, hier, en liberté provisoire. Il avait tenté, le 3 décembre dernier, à Orly, de faire embarquer vingt tonnes de médicaments, qu'il destinait aux réfugiés bengalis, à bord d'un avion de la Pakistan Airlines.

Sa tentative avait échoué; mais les médicaments avaient néanmoins été expédiés.

Le premier pirate humanitaire n'a pour l'instant qu'une ambition : respirer l'air de la liberté. Et aussi mettre la dernière main au livre de quatre cents pages qu'il a écrit en prison. Et dont il ne lui reste plus qu'à trouver le titre.

15.

Paris-Jour, 6 décembre 1973

Malraux défend le pirate

«Tout ce que j'ai fait, c'est par idéal. J'avais, il y a quelques semaines, contacté des organisations charitables pour faire parvenir des médicaments au Pakistan. On m'avait donné des assurances, mais je n'y croyais plus. J'ai voulu accélérer le mouvement, aller plus vite, atteindre mon but tout de suite, ne plus perdre un instant. Ça a raté.»

C'est par ces paroles désabusées que Jean Kay, le pirate d'Orly, a lui-même expliqué pourquoi il avait «réquisitionné» vendredi après-midi le Boeing 720 de la Pakistan International Airlines en exigeant 20 tonnes de médicaments pour les réfugiés Bengalis.

Le pirate a trouvé en André Malraux un prestigieux avocat.

«Jean Kay est un homme qui s'est conduit noblement, a déclaré l'auteur de *L'Espoir*, et il n'y a pas foule. Il ne faut jamais employer le mot «piraterie». De plus, le problème, depuis hier, n'est plus très sérieux... à cause du drame (la guerre entre l'Inde et le Pakistan). Si vraiment il y a la guerre, arrêter ou ne pas arrêter un avion, c'est sympathique et voilà.»

• Dur et pur

Comme on faisait remarquer à André Malraux que Jean Kay avait déclaré avoir agi dans le sens de ses dernières déclarations sur le Bengla Desh, l'ancien ministre a répondu :

«C'est son droit. S'il veut dire que son acte, c'est-à-dire l'aide aux malheureux du Bengla Desh, a été inspiré par mon discours, il me fait beaucoup d'honneur.»

Après une longue nuit d'interrogatoire, puis quelques heures de repos sur un lit de camp, Jean Kay – dont les policiers ont dit : «C'est un dur et pur, pas un truand» – a été conduit à son domicile, 13, rue des Fossés-Saint-Marcel, à Paris (5^e), pour une perquisition. Son épouse Seta, vingt-cinq ans, de nationalité libanaise (ils se sont mariés à Beyrouth et ont une petite fille de trois mois et demi) a été interrogée à son tour. Elle ignorait tout des projets de son mari.

D'après elle, c'est essentiellement la foi qui a poussé son mari, fervent catholique. A chacune de ses aventures, Kay met en avant sa foi pour expliquer son attitude, tant pour son activité dans l'O.A.S. qu'au Biafra, au Yémen, en Jordanie et au Pakistan. Une bible se trouvait d'ailleurs, avec un rasoir électrique, dans le porte-documents qu'il avait fait passer dans l'avion pour une machine infernale.

• «Il est bon»

«Jean, a expliqué Seta Kay, ne comprenait pas que le monde reste indifférent aux grands drames de notre époque. C'est un être extrêmement bon. Il n'y a aucune intention politique dans son acte. Jean considère les hommes politiques comme des charognards. Il n'a pas obéi non plus à un mobile personnel. Ce qu'il voulait, c'étaient les médicaments, sinon il lui aurait été beaucoup plus facile de détourner l'appareil en vol.»

Le visage marqué par la fatigue, mais cependant presque souriant, Jean Kay a gagné, peu après 16 heures, dans une voiture de police, le Boeing 720 de la Pakistan International Airlines pour la reconstitution de son acte de la veille. Le procureur de la République de Corbeil, M. Bargain, assistait à cette reconstitution, ainsi que tous les policiers et C.R.S. qui ont été en contact avec Jean Kay.

Pendant, quarante-cinq minutes, le pirate a refait dans le Boeing de la P.I.A., devant policiers et magistrats, les gestes de sa tentative de détournement. Il s'agissait surtout de lui faire reconstituer les gestes qui l'ont amené à faire feu sur un des policiers.

«J'ai été surpris par l'intervention d'un bagagiste qui s'est précipité sur moi (il s'agissait d'un policier déguisé) et j'ai tiré instinctivement», a déclaré Kay.

En fait, il semble, pour les enquêteurs, compte tenu des traces de poudre sur le vêtement du policier et de la trajectoire de la balle qui a traversé ce vêtement, que le tir n'a pas été instinctif, mais volontaire.

• **Quatre inculpations**

A l'issue de cette reconstitution, Jean Kay, a été conduit au palais de justice de Corbeil où, assisté de son avocat, M^c Castellani, du barreau de Paris, il a été présenté au juge d'instruction Fourgeaud.

Il a fait l'objet de quatre inculpations :

- Séquestration de personnes dans le but de réaliser un détournement d'avion et vol qualifié (de l'avion);
- prise d'otages;
- port d'arme;
- tentative d'homicide volontaire.

Après s'être entendu signifier ces inculpations, Kay a été placé sous mandat de dépôt et incarcéré à Fleury-Merogis, où, a-t-il déclaré, il a l'intention d'écrire ses Mémoires. Il risque une peine de réclusion criminelle de cinq à dix ans.

Quant au Boeing 720 B de la P.I.A., que l'ambassadeur du Pakistan avait réclamé «pour les besoins du conflit avec l'Inde», il a quitté Orly à 18 heures, avec son équipage de la veille, mais sans passagers et sans médicaments, à destination de Téhéran.

«La guerre Indo-pakistanaise va sans doute retarder le départ des médicaments rassemblés à Orly pour les réfugiés du Bengale, a déclaré le directeur du service d'information de la Croix-Rouge française, M. Rouard-Wattine. Dès que le secrétariat de l'I.A.T.A. (Association Internationale des Transports Aériens) nous aura désigné une compagnie aérienne, nous procéderons à l'expédition des colis.»

16. [La chronologie]

Journal de Morlaix, 9 octobre 1973

Jean Kay, pirate de l'air et défenseur du Bangladesh

Jedi devant les Assises

Avant même d'examiner en détail les faits qui lui sont reprochés, les jurés devront cerner la personnalité de Jean Kay.

Agé de 28 ans au moment des faits, il n'a rien de l'accusé type de la cour d'assises. Né en Algérie d'un père colonel, privé de sa mère très jeune, ballotté au hasard des garnisons de son père. Jean Kay est très tôt préparé pour l'aventure.

• **Rejoindre l'O.A.S.**

En 1962, à Alger, il déserte pour rejoindre l'O.A.S. Après avoir purgé six mois de prison à la Santé et à Fresnes comme détenu politique, il déserte une nouvelle fois pour rejoindre un groupe de commandos en Espagne. Peu après son amnistie, en 1965, il part successivement combattre pendant quatre ans au Yémen puis comme mercenaire au Biafra, enfin comme instructeur des Phalanges libanaises.

Fin 1971, alors qu'il se trouve en France, la guerre fait rage au Pakistan. M. André Malraux, pour qui Jean Kay nourrit une grande admiration, envisage alors de prendre part à une opération destinées à secourir les dix millions de Bengalis du Pakistan oriental, réfugiés en Inde.

• **Le [vendredi] 3 décembre 1971**

Le 3 décembre 1971, à 11h45, un Boeing 727 de la Pakistan International Airlines vient de gagner la piste d'envol de l'aéroport d'Orly. L'avion s'apprête à partir pour Calcutta avec à son bord 28 passagers et huit membres d'équipage, quand soudain l'un des passagers fait irruption dans le poste de pilotage. C'est Jean Kay.

D'une main il brandit un pistolet 9 mm, de l'autre, il tient une sacoche de cuir d'où pendent deux fils électriques.

«Il y a une bombe dans cette serviette. Elle peut sauter d'une minute à l'autre», affirme le pirate solitaire avant d'ordonner à la tour de contrôle : «Cet avion est réquisitionné au profit des réfugiés du Bengla Desh. Faites déposer au pied de la passerelle 20 tonnes de médicaments, en priorité des vaccins, des antibiotiques et des vitamines. Vous avez deux heures pour exécuter les ordres. Passé ce délai, je ferai sauter l'appareil et ses passagers»

A 17h, les médicaments sont apportés au pied de l'avion. Au sol, le préfet de l'Essonne dirige les opérations auxquelles participent 200 gendarmes et 100 policiers. A l'intérieur de l'avion, Jean Kay fait diffuser de la musique et distribuer des bonbons.

Vers 15h30, depuis la tour de contrôle un policier qui affirme être médecin fait savoir au pirate qu'il est impossible de charger les vaccins dans les soutes de l'avion où la température descend à moins 15 degrés en altitude. Jean Kay accepte de faire alors ouvrir les portes du Boeing pour procéder au chargement.

Peu avant 19h30, cinq manœuvres vêtus de bleu de travail, chargent les premières caisses de médicaments. Ce sont des policiers armés. A la première occasion, l'un d'eux. M. Antoine Sciblol, se précipite sur Jean Kay et lui porte un violent coup de crosse sur la tête. Dans la confusion le pirate a tiré un coup de feu. Le projectile est allé trouver le pull-over du policier heureusement équipé d'un gilet pare-balles.

C'est ce coup de feu qui vaut à Jean Kay d'être également inculpé de tentative d'homicide volontaire.

• **André Malraux cité comme témoin**

M. Bezio, procureur de la République de Versailles, occupera jeudi le banc du ministère public. Mes Avraut et Tardif, défenseurs de Jean Kay, demanderont la relaxe de leur client «avant tout soucieux de la misère humaine».

Ils ont décidé de citer à titre de témoins, M. André Malraux, l'ambassadeur de Bangla Desh à Paris, le général Vanuxen et M. Raymond Offroy, député de Seine-Maritime, président du groupe parlementaire pour l'amitié entre la France et le Bengla Desh.

Pour le détournement et la prise d'otages Jean Kay encourt une peine de cinq à dix années de réclusion. Pour la tentative d'homicide volontaire il risque la réclusion à perpétuité.

NDLR. Jean Kay sera condamné à 5 années de prison avec sursis.

17.

Titre ? date ? (12 octobre 1973 ?)

Dans le secret des dieux

Pour qui et quoi travaillait le premier Français pirate de l'air ?

Il y a 3 ans, 2 «pirates de l'air» étrangers ont été arrêtés à Orly pour avoir détourné un avion grec. Ils ont écopé 8 mois et 5 ans de prison.

Mais la France n'avait pas connu de pirate de l'air bien à elle. Ça lui manquait !

Cette lacune est comblée depuis vendredi dernier (3 décembre).

Certes, si le criminel – Jean Kay – est né français en Algérie. Mais son père, un colonel, était d'ascendance irlandaise...

Jean Kay est une tête brûlée : après l'O.A.S., il est allé «se battre» puis «faire du renseignement», puis «instruire les troupes» au Biafra, en Jordanie et au Yemen.

A 28 ans, ce n'était pas, pour ce spadassin, un palmarès suffisant. Alors, sous prétexte de venir en aide aux Pakistanais, il a menacé de mort et mis en danger de mort, pendant 7 heures, les 25 passagers d'un avion pakistanais. Puis il a tiré sur un policier français dont le pull-over a été traversé d'une balle. Le coup n'est pas parti par hasard. La reconstitution du crime aurait même démontré qu'il est parti volontairement.

A l'issue de la reconstitution, dimanche après-midi, Jean Kay a été conduit au palais de justice de Corbeil où, assisté de son avocat Me Castellani, il s'est vu notifier quatre inculpations : séquestration de personnes dans le but de réaliser un détournement d'avion et vol qualifié; prise d'otages; port d'arme; tentative d'homicide volontaire.

Jean Kay est-il un déséquilibré ?

Pas du tout.

Écoutons ce qu'en a dit Radio-Luxembourg :

– Les policiers qui l'on arrêté le désignent comme un personnage doué d'un sang-froid hors du commun.

Kay est marié. Sa femme a parlé de lui à l'un de nos reporters.

Mme KAY. – Mon mari, c'est un monsieur très idéaliste, très gentil, très, très sensible.

Question. – *Est-ce que c'est un garçon équilibré ?*

– *Très équilibré. Ecoutez, mon mari est quelqu'un de très métaphysique. C'est un Irlandais d'origine. Alors, il est très intéressé par toutes les questions de bible et de tout ce que vous voulez.*

Equilibré ! Cela aggrave son cas.

Mais si l'on découvrait qu'il est aussi «manipulé», cela ne devrait pas surprendre.

18.

***La Dépêche du Midi*, vendredi 12 octobre 1973**

Jean Kay, premier pirate de l'air français devant la cour d'assises de Versailles

Versailles. - Prévu pour trois jours, le procès du pirate de l'air Jean Kay, auteur d'une tentative de détournement d'avion en décembre 1971, par solidarité pour le Bangla Desh, s'est ouvert, hier après-midi, devant la cour d'assises de Versailles.

Inculper de détournement d'aéronef, séquestration d'otage et tentative d'homicide volontaire, l'accusé est le premier pirate de l'air jugé en France par un telle juridiction. C'est la raison pour laquelle rien n'a été laissé au hasard au cours de cette première journée d'audience que le président Perrot a exclusivement consacrée au rappel minuté des faits et surtout à dresser un portrait particulièrement précis du jeune pirate de l'air.

Il n'a pas fallu moins d'une heure et demie, en effet, pour examiner l'étonnante personnalité de l'accusé.

Debout dans son box, Jean Kay – visage fermé aux traits volontaires, vêtu d'une veste de velours sombre sur un pull à col roulé beige – a écouté avec beaucoup d'indifférence le long récit de sa vie.

Quelques «oui, c'est vrai», ou bien «non M. le président», à peine articulés et prononcés d'une voix faible, furent souvent les seules réponses apportées aux questions posées par le président Perrot.

• Fils d'un colonel

Si, à certain moment, Jean Kay semble assister à son procès en observateur, il réagit avec vigueur chaque fois que la sincérité de ses actions en faveur des peuples déshérités, se trouve mise en cause. Alors, il n'hésite pas à sortir de son silence pour se justifier et réaffirmer : «Je n'ai jamais pu accepter de rester inactif chaque fois que, quelque part dans le monde, un peuple souffrait».

Quatrième d'une famille de cinq enfants, Jean Kay est dans une ville de garnison, en Algérie où son père était colonel. «Vous aviez 8 ans à la mort de votre mère, déclare le président Perrot, vous êtes alors confié à des amis et jusqu'à la sixième vous fréquentez l'école de Rabat. Elève peu doué, selon vos proches qui affirment que vous avez manqué d'un milieu familial normal, vous rêvez de devenir pilote d'avion. Vous avez 18 ans quand survient le putsch d'Alger qui, selon votre père, vous a beaucoup marqué».

• Deux fois déserteur

Assurément, la guerre d'Algérie a profondément bouleversé Jean Kay, tout comme le fera, quelques années plus tard, le drame du Biafra.

Le président Perrot : Vous avez déserté une première fois des rangs de l'armée en 1962 pour rejoindre les rangs de l'O.A.S.

Jean Kay : oui mais c'était pour rester en Algérie, car mon régiment regagnait la France.

Le président : Après avoir purgé une peine de prison, prononcée par le tribunal des forces armées, vous avez déserté de nouveau pour rejoindre l'Espagne où, pendant deux ans, vous avez fait partie d'un groupe de commando. Puis, vous êtes entré au service d'un chef d'escadron, Faulque, et, pour 1.000 dollars par mois, vous êtes parti au Yémen.

Jean Kay : Je faisais surtout partie de l'encadrement de troupes. Ensuite, je suis parti comme mercenaire au Biafra où, là, j'ai pris une part active à la guerre. C'est là que j'ai eu vraiment ma première prise de conscience et que je me suis vraiment rendu compte de ce qui se passait.

• Un pur et un dur

Ainsi que l'a précisé son frère dans une lettre : «Jean est un pur et un dur qui prend toujours parti pour les plus faibles. C'est un homme courageux et dévoué.»

Jean Kay court d'un front à l'autre avec, pour tout bagage, une bible et des ouvrages de Pascal et de Nietzsche. S'il croit en Dieu, il ne se reconnaît dans aucune religion.

«Après le Biafra vous êtes allé servir en Jordanie pour étudier les problèmes palestiniens», poursuit le président Perrot. «Soudain, vous semblez avoir pris la défense de la cause arabe.»

Jean Kay : Je m'intéresse à toutes les causes justes. Si je suis allé rejoindre les phalanges libanaises, c'est pour les aider à faire face à Israël et aux noyaux subversifs.»

Le président Perrot, intrigué : «Fait très curieux : Alors que vous étiez déjà marié en Espagne, vous avez épousé au Liban une jeune esthéticienne. Vous êtes donc bigame et, pour un idéaliste, il s'agit-là d'un fait difficilement explicable.»

• Un coup de bluff

Enfin, le président évoque le coup de force tenté par l'accusé le 3 décembre 1971, sur l'aéroport d'Orly. Armé d'un pistolet 9 millimètres et d'une fausse bombe dissimulée dans un porte-documents, Jean Kay avait pendant sept heures retenu au sol le «Boeing 727» de la «Pakistan international Airlines» Paris-Calcutta, qui avait à son bord vingt-huit passagers et huit membres d'équipage.

«C'était un coup de bluff, affirme Jean Kay. Jamais je n'aurais fait sauter l'avion. Je voulais simplement attirer l'attention de l'opinion publique sur la situation dramatique des dix millions de réfugiés bengalis.» Sous la menace, le pirate de l'air avait exigé que 20 tonnes de médicaments, principalement des vaccins, des vitamines et des antibiotiques soient amenés au pied de la passerelle pour être transportés au Bangla-Desh. Cinq policiers, vêtus de combinaisons de bagagistes, avaient fini par monter à bord de l'avion et étaient parvenus à neutraliser le jeune pirate.

«Si j'ai tiré un coup de feu qui a atteint un policier, c'est par pur réflexe», s'est aujourd'hui défendu Jean Kay.

• Partir avec André Malraux

Puis M a déclaré : «En annonçant qu'il envisageait de prendre part à une opération de secours pour le Bangla-desh, M. André Malraux m'avait donné envie de le suivre. Je me suis présenté chez lui. C'est sa secrétaire qui m'a reçu. Elle m'a dit : «Dès qu'on aura quelque chose, on vous le fera savoir. M. Malraux attend d'avoir rencontré les autorités du Bangla-desh.» Puis, dix jours plus tard, j'ai fait savoir à M. André Malraux que je ne voulais plus attendre et que j'étais décidé à partir seul.»

A la reprise des débats, aujourd'hui vendredi, à 9h30, le président Perrot reviendra longuement sur le déroulement de la tentative de détournement d'avion en procédant notamment à l'audition des trois

commissaires de police qui avaient dirigé au sol les opérations.

Au cours de la journée d'aujourd'hui seront entendus plus de vingt témoins, dont M. André Malraux, dont l'audition est prévue en début d'après-midi.

19.

Titre ? date ? (14 octobre 1973 ?)

Devant la cour d'assises de Versailles

Jean Kay, l'ancien mercenaire pirate de l'air par idéal, par Paul Denuzière

A trente ans, Jean Kay, le premier pirate de l'air jugé en France – et qui comparait depuis jeudi 12 octobre devant la cour d'assises de Versailles, – a l'allure d'un adolescent prolongé et le tempérament complexe à la fois généreux et brutal de ces chrétiens qui vécurent autrefois l'aventure des croisades. Fils d'un colonel, qui depuis sa mise à la retraite assure bénévolement le secrétariat général de l'Œuvre des petits frères des pauvres, il a été, au gré des garnisons, pensionnaire dans des institutions religieuses, où il a connu la «douceur franciscaine», ou élevé par des amis de ses parents. Ni les uns ni les autres n'ont cependant pu remplacer la mère qui lui a fait défaut et qu'un cancer emporta quand il avait huit ans. Quatrième enfant d'une famille qui en comptait six, il était, au dire de son père, officier de tradition et catholique militant, le plus affectueux de ses fils, épris de justice, bouleversé par le spectacle de la misère humaine.

Ses médiocres études ne l'avaient sans doute pas préparé aux lectures qu'il fit très tôt de la Bible, de Pascal, de Céline et de Nietzsche. Cela le transforma en un mystique puéril et un activiste sans discernement. Il se voulait surhomme, altruiste, défenseur viril des opprimés : il ne devint qu'un mercenaire à 1000 dollars par mois.

Grand, blond, le cheveu court, un peu prognathe, les lèvres épaisses, le regard étroit, il inspire plus de commisération que de colère. Face à ses juges, il balbutie des phrases banales, où le mot «idéal» revient souvent, mais il se montre incapable de donner une définition de celui qu'il dit avoir animé sa vie.

Son jardin secret, dont le président Parrot tenta vainement d'obtenir la clé, n'est sans doute qu'un terrain vague où erre ce blessé du cœur, brandissant la bannière de la foi chrétienne, un pistolet au côté.

Le 3 décembre 1971, à Orly, il est monté à bord d'un Boeing-707 de la Pakistan Air Lines et, l'arme au poing, a empêché l'avion de décoller, exigeant 20 tonnes de médicaments pour les réfugiés du Bangladesh.

Les fils dénudés de son rasoir électrique dépassant d'un porte-documents ont fait croire aux vingt-sept passagers, puis aux autorités de l'aéroport, à l'existence d'une bombe qui sauterait, disait-il, s'il n'obtenait pas satisfaction. On apporta 3 tonnes de produits pharmaceutiques, mais, parmi ceux qui les chargèrent à bord de l'avion, se trouvaient des policiers de choc. Jean Kay fut capturé après avoir tiré sur l'officier de police Scibio un projectile qui ne fit heureusement qu'effleurer le gilet pare-balles de l'inspecteur.

Le jeu scout avait failli se terminer par un meurtre. Pour ce geste inutile, Jean Kay risque «théoriquement» - le président le lui a fait observer – la peine capitale.

«Je n'ai pas tiré volontairement, mais instinctivement, dit-il pour se défendre. On m'a frappé sans que j'aie vu personne s'approcher. J'ai appuyé sur la détente.»

Car les armes étaient familières à cet homme qui a toujours vécu au milieu des militaires. Il en savait le maniement et le danger. Il est de ceux qui brandissent la croix d'une main, de l'autre le pistolet : le communisme étant l'antéchrist, il se croyait investi d'une mission de protection des valeurs chrétiennes. Tous ses engagements jusqu'au rapt de l'avion le prouvent.

L'Algérie lui était naturellement chère. Né à Miliana au hasard d'une garnison paternelle. Il y avait fait une partie de ses études et obtenu son C.A.P. d'électronicien. Il y accomplissait son service militaire quand, en 1962, son régiment fut rappelé en métropole. *«Pour rester là où on se battait, pour conserver l'Algérie à la France»* il déserta et rejoignit l'O.A.S. Il se battit à sa façon en organisant techniquement des émissions pirates. Arrêté, emprisonné, Il fut transféré en France et réincorporé à Rueil.

Las de transporter les poubelles, il déserta à nouveau, rejoignit ses amis de l'O.A.S. en Espagne où il fut tour à tour docker et dépanneur de radio. Il se maria aussi devant un prêtre catholique avec une très jeune Espagnole qui lui donna une fille. La loi d'amnistie lui permettant de rentrer en France, il abandonna six mois après sa famille hâtivement fondée. Les forces royales yéménites avaient alors besoin de mercenaires. Il s'engagea et passa deux ans et demi à instruire des combattants.

«Pourquoi cet engagement ?» demanda le président.

«Parce que les Egyptiens étaient encadrés et entraînés par des Russes» répliqua Jean Kay.

Sa solde de mercenaire lui était versée en Suisse. Pendant ses permissions, il voyagea puis changea d'employeur. On le retrouve en Jordanie.

«Cette fois vous choisissez les Arabes ?» demande le président.

«Oui, mais je me suis aperçu que cela ne correspondait pas à mon idéal.»

Il va ensuite au Biafra et dit avoir trouvé là son chemin de Damas, la révélation que les armes ne suffisent pas pour lutter contre la misère. Néanmoins il sert au Liban d'instructeur aux milices chrétiennes et se marie une seconde fois, devant un prêtre orthodoxe, avec une jeune esthéticienne qui lui donne aussi une fille. Ainsi Jean Kay devint bigame. Le plus chrétiennement du monde. Cette situation a impressionné le président Parrot. Elle lui paraît incompatible avec les principes religieux du jeune homme. Lui ne se trouble pas. C'est une affaire entre Dieu et lui.

Rentré en France, il écrit un livre, si mauvais de son propre avis, qu'il ne trouve pas d'éditeur. Il vit on ne sait comment à Paris avec sa nouvelle famille. Quand il déménage, l'avoir du couple tient tout entier dans quatre valises. *«Si l'on n'a rien, dit-il, la mort ne peut rien nous prendre.»*

Il se pourrait bien que ce baroudeur, qui n'a jamais été au feu véritablement, le colonel Faulke recruteur de mercenaires le dira, ne soit pas un véritable foudre de guerre. Il semblerait même être un peu paresseux. Il est aussi *«accessible au délire intérieur»* devaient dire les psychiatres.

Et puis un jour éclate la guerre du Pakistan. Dix millions de Bengalis souffrent mille misères. André Malraux, qui est tout ce que Kay voulait être, homme d'action, érudit philosophe, écrivain, dit à la télévision qu'il faut aller au secours du Bangladesh.

Jean Kay prend contact avec la secrétaire de l'ancien ministre. En vain, le projet de M. Malraux n'a pas de suite immédiate. Jean Kay impatient passe à l'action à Orly, seul, décidé à frapper l'opinion publique. Il prêchera la croisade humanitaire en terrorisant vingt-sept passagers d'un Boeing. Il se croit ce jour-là saint Bernard à Vézelay ou Simon de Montfort chevauchant vers Muret. Mais *«il*

n'apparaît aux yeux des profanes que sous les traits d'un trublion sans envergure qui use d'un moyen trivial pour soutenir une cause dont on ne peut méconnaître la noblesse».

C'est peut-être ce que viendra expliquer avec plus d'éloquence que lui André Malraux, ce vendredi après-midi, aux jurés de Versailles.

20.

Le Figaro, 15 octobre 1973

Assises de Versailles

André Malraux au procès du pirate de l'air : «Quel dommage que Jean Kay n'ait pas réussi !»

Compte rendu d'audience de Serge Chauvel-Leroux

Vendredi 3 décembre 1971. Le Bangla Desh est en guerre. Dans ce qui n'est encore que la province orientale du Pakistan en rébellion contre l'autorité de Rawalpindi, les populations faméliques fuient pour échapper aux mouvements de troupes. De l'autre côté de la frontière indienne, à Calcutta, plus de neuf millions de réfugiés Bengalis croupissent dans une misère inimaginable. Les reporters occidentaux de retour du Bangla Desh avouent leur gêne devant l'indifférence des pays riches où l'on prépare tranquillement les fêtes de fin d'année. Quelques tentatives s'organisent pour acheminer des secours, cruellement insuffisantes pour faire face à l'extrême dénuement. André Malraux parle de créer des brigades internationales mais celle-ci resteront à l'état de projets. Les Parisiens, tout à leurs achats de Noël, se plaignent des embouteillages.

Ce vendredi 3 décembre 1971, peu après 11 heures du matin, un Boeing 707-720 de la Pakistan Airlines, en provenance de Londres, fait son atterrissage à Orly. A 11h40, le pilote commence les procédures de redécollage, ayant embarqué onze passagers supplémentaires. Un tracteur au sol aide l'appareil à effectuer son «push-back» au poste C-10, puis à se placer sur la voie n° 2, en direction des pistes d'envol. Prochaines escales : Rome, Le Caire et Karachi. Les réacteurs sont en marche, le groupe électrogène d'assistance au sol est déconnecté. A cet instant le pilote devrait demander à la tour de contrôle l'autorisation de rouler. Or le contrôleur Charpy, en liaison avec le Boeing n'entend rien. Puis le commandant de bord annonce : «*On nous a demandé d'arrêter les moteurs*». La tour réclame des explications. Le pilote enfin annonce : «*Il y a un pirate à bord !*»

Aujourd'hui le pirate de l'air comparaît devant les assises de Versailles sous l'inculpation de détournement d'aéronef, séquestration d'otages et tentative d'homicide volontaire. Il est Français, il s'appelle Jean Kay, il a trente et un ans mais paraît incroyablement jeune. Il est blond, mâchoires larges, regard clair : ce qu'il est convenu d'appeler un physique de légionnaire.

– Pourquoi avez-vous commis cet acte ? lui demande le président Perrot.

• **Alerter L'opinion internationale**

Jean Kay ajuste le micro :

«Pour apporter ces médicaments au Bangla Desh et surtout pour alerter l'opinion internationale.»

Sur le premier point, le pirate de l'air n'a pas tout à fait échoué, puisque l'on n'a pas osé remiser dans les entrepôts les trois tonnes de vaccins qui avaient déjà été chargées dans l'avion au moment où il fut arrêté. Pour le reste...

Deux journées de débats auront permis de connaître ce que Jean Kay qui, le 4 décembre 1971, fit la une des journaux avant de retomber dans l'oubli. Secret, muré, refusant de s'expliquer et se contentant le plus souvent de répondre par monosyllabes aux questions du président. L'interrogatoire d'identité a permis de retracer sa vie, une vie qui, à trente ans à peine, est déjà un roman, c'est-à-dire peut-être plus intéressante à raconter qu'à vivre. Une vie qui est celle d'une génération perdue : guerre d'Algérie, O.A.S., fuite en Espagne, boulots minables, incapacité à s'intégrer durablement à quoi que ce soit, et fuite aveugle dans des aventures sans espoir. Ces hommes, presque des adolescents, comme Jean Kay, convergent automatiquement sur les mêmes pistes, et ces pistes les conduisent souvent au colonel Faulke, le recruteur de mercenaires.

– Il n'est que chef d'escadron ! corrige le président.

Le Yémen, le Biafra, à nouveau le Yémen où l'on se fait tuer obscurément pour mille dollars par mois, des tentatives pour se réintégrer, l'aide que l'on attend pour cela de femmes que l'on épouse successivement, trop occupé à courir pour songer à divorcer, ce qui vaut aujourd'hui à Jean Kay, défenseur des «valeurs chrétiennes» et bigame, les sarcasmes de la Cour. Des essais confus pour se cultiver aussi, des lectures mal assimilées qui tournent autour de Nietzsche, et la découverte, au hasard des voyages, de toutes les misères, de toutes les injustices du monde, à tel point que cet ancien O.A.S. en arrive à militer un temps pour la cause palestinienne avant de découvrir le Bangla Desh. D'autres se contentent de peindre des calicots et d'aller à la «manif». Jean Kay a connu mieux : il a pris goût des armes et du risque.

Il ne comprend pas son échec : il aurait dû réussir. Il le répète à l'audience. C'est même une des seules choses précises que dira aujourd'hui cet homme silencieux qui a pratiquement renoncé à se défendre, malgré la gravité des charges qui pèsent sur lui (au cours de sa capture, il a tiré et touché un des deux policiers qui s'étaient introduits dans la carlingue).

«*Tir instinctif*», dit-il. «*Je n'avais même pas vu l'homme*». Tir volontaire ? C'est là toute la question. La règle du tir instinctif, rappelons-le, consiste à «riposter le premier», avant même d'avoir réalisé consciemment qu'on est agressé. Kay était rompu à ce sport dangereux.

L'avocat général paraît déterminé à fonder son accusation sur ce point. Cependant, vendredi matin, l'officier de police Antoine Sciblot, qui a maîtrisé Kay, s'est bien gardé de charger son captif. L'accusé précise : «*Je dis que j'ai appuyé sur la détente de mon pistolet dans un mouvement de réflexe, je ne dis pas que j'ai tenté de donner la mort à Sciblot.*»

Les risques qu'il a fait courir aux malheureux passagers ? L'attente angoissante dans l'avion immobilisé ? Il y aurait là une autre façon de raconter toute cette histoire dont l'idéaliste Jean Kay ne se doute même pas. La bombe ? Mais ce n'était qu'un simple rasoir électrique.

– Oui, dit le président, mais le pistolet, lui, était chargé, avec une balle dans le canon !

– *A partir du moment où on décide une intervention, réplique Jean Kay, on met une balle dans le canon, mais je me serais rendu si on me l'avait demandé !*

On aimerait le croire, mais l'avocat général, le procureur Bezio, a beau jeu de rappeler que si le policier Sciblot n'en fut quitte que pour une égratignure, c'est plus à la chance qu'il le doit qu'à un choix de Jean Kay. Car une des règles du tir instinctif consiste aussi à faire mouche et à faire mal.

Kay le dit, pour lui, la guerre est finie, ce qui peut lui arriver maintenant a peu d'importance. Le Bangla Desh ? Comme il est loin vu de ce prétoire de Versailles.

• Un témoignage et... des fleurs

André Malraux, en compagnie de qui Jean Kay rêvait de s'engager, est venu témoigner cet après-midi pour cet ancien O.A.S. A plusieurs reprises, en novembre 1971, le jeune homme avait tenté de rencontrer l'écrivain. Il avait d'ailleurs été courtoisement reçu par sa secrétaire, une parente de Louise de Vilmorin. Malraux attendait, paraît-il, un feu vert du gouvernement bengali de Londres. Kay, le 26 novembre, téléphona à André Malraux pour lui dire qu'il ne pouvait plus attendre. André Malraux a dit à l'audience : *«En ce temps-là, il n'y avait pas eu une guerre victorieuse des Bengalis. Il y a avait les Pakistanais venant d'exterminer trois millions de personnes pour des raisons électorales. Pour l'accusé, on parle de pirates ! Si le pirates n'avaient pas fait autre chose que de voler des médicaments au roi d'Espagne, aujourd'hui on en parlerait comme d'un ordre religieux. Les trois tonnes de médicaments emportées ont permis d'effectuer six cent mille piqûres. Quel dommage que Jean Kay n'ait pas réussi ! S'il avait réussi, il n'y aurait pas de victimes, il serait resté au Bangla Desh, couvert d'honneurs, les conseillers municipaux lui offriraient des vins d'honneurs.»*

Le ministre a évoqué en conclusion une visite qu'il fit dans un hôpital où s'entassaient les amputés au Bengla Desh. *«On me remit, dit-il, un collier de fleurs multicolores, selon la coutume indienne. Je retirai le collier et le passai au cou d'un jeune blessé. A la fin de ma visite, le jeune homme vint me retrouver et me tendit à nouveau le collier dont il n'avait conservé que les fleurs bleues, blanches et rouge. L'homme que vous allez juger, conclut M. André Malraux, méritait mieux que moi ces fleurs-là.»*

Depuis sa mise en liberté conditionnelle, huit mois après les faits, Jean Kay a écrit deux livres : «L'Arme au cœur» et «Les Fous de guerre».

On lit le rapport des experts psychiatres : «L'accusé présente une forme mineure de paranoïa, il y a risque d'évolution vers un délire.»

Plus tard Jean Kay affirme : *«Je m'intéresse à toute cause désespérée, poussé par un besoin de justice.»*

Et, vendredi, le général Vanuxen, qui rencontra l'accusé en 1970 à Beyrouth, puis quelques jours avant les faits, vient faire son éloge : *«Il était à l'affût de toute souffrance à corriger, de toute faiblesse à soulager. Son action a d'ailleurs été d'une autre efficacité que les bavardages impuissants que l'on entendait partout à l'époque. Il a commis un crime d'excès de générosité, son intention était noble.»*

La vérité est-elle du côté des psychologues ? Est-elle du côté des bons sentiments ? Jamais plus que pour Jean Kay, pirate de l'air par idéal, l'interrogation n'a été à ce point angoissante.

21.

Titre ? date ? (15 octobre 1973 ?)

Cinq ans de prison avec sursis pour le «pirate de l'air» Jean Kay, compte rendu d'audience par Sylviane Marlaix.

Versailles. – «Si tous les pirates n'avaient jamais fait autre chose que d'arrêter les galions du roi d'Espagne pour ne chercher que des médicaments, alors je pense qu'on en reparlerait aujourd'hui comme d'un ordre religieux.»

Cette comparaison qui absout en quelque sorte l'acte de piraterie aérienne de Jean Kay jugé aux assises de Versailles, c'est l'ancien ministre M. André Malraux qui l'a établie au cours d'un témoignage percutant écouté dans un silence total.

Le premier élément par lequel je puisse concourir à une œuvre de justice, dit en substance l'ancien ministre, c'est de rappeler la différence entre ce dont on parle aujourd'hui et ce qui se passait alors au Pakistan qui venait d'exterminer trois millions de Bengalis sans autre raison que de motifs électoraux. Grâce à cet homme, trois tonnes de médicaments sont arrivées à destination, 600 000 piqûres ont pu être faites qui ont sauvé 600 000 enfants. Ça ne compte pas ?

«Imaginez que pendant la dernière guerre, les Hindous aient, en Inde, arrêté un avion allemand pour le charger de médicaments à livrer aux maquis du Vercors ou des Glières. Beaucoup chez nous l'auraient oublié; eux là-bas, n'ont pas oublié. Quel dommage pour l'accusé qu'il n'ait pas réussi ! Il serait resté au Bangladesh couvert d'honneurs. Plus tard, il serait revenu en France et tous ceux d'entre nous qui sont conseillers municipaux lui auraient offert des vins d'honneur, car dans une certaine mesure, il aurait représenté la France.

«Un acte comme celui-ci comporte à la fois une grande générosité et une petite folie. L'histoire en se retirant avec le temps balaie la générosité et ne laisse que la folie».

Et M. Malraux de rappeler une anecdote émouvante. Au cours de sa visite au Bangladesh on lui avait offert un collier de fleurs multicolores. Apercevant un mutilé amputé d'un bras et d'une jambe, le ministre lui avait alors spontanément donné le collier. En repassant un peu plus tard, sur les lieux, M. Malraux reçut de nouveau le collier. L'amputé qui le lui tendait en avait ôté toutes les fleurs qui n'étaient pas bleues, blanches et rouges. Et il le lui rendait comme un hommage à la France. M. Malraux s'écrie alors, tendant son bras vers l'inculpé : «Cet homme Messieurs, que vous allez juger, méritait ces fleurs autrement que moi».

Avant ce témoin vedette, d'autres témoins cités par la défense, parmi lesquels le général Vanuxem avaient contribué à brosser de Jean Kay un portrait teinté d'idéologie et de générosité.

Cité par la défense pour éclairer les jurés sur la situation au Bangladesh au moment des faits, et sur les horreurs commises par l'armée Pakistanaise, notre collaborateur et ami Paul Dreyfus, un des rares journalistes présents sur les lieux, conta la genèse de cette guerre, la plus horrible qu'il ait vue en vingt-cinq ans de carrière : des femmes aux seins coupés, des enfants au ventre gonflé, des paysans chassés de leurs terres et jetés dans des camps de réfugiés où ils perdaient toute leur dignité humaine.

De tout cela, la presse, française était mal informée, car il n'y avait sur place que peu d'envoyés spéciaux. Et Paul Dreyfus confirme «Ce sont le Bangladesh avait de plus besoin, c'était de médicaments».

• Un réquisitoire sévère

Dans un réquisitoire sévère, l'avocat général M. Bezio reprocha tout d'abord à l'accusé son impénétrabilité. «Votre personnalité est impossible à cerner, même dans cette période privilégiée de l'enfance où, près d'une grand-mère admirable, vous avez passé quelques temps à Pertuis, petit village tranquille du Vaucluse. En 1965, la ville de Toulouse était en pleine expansion, le travail n'y manquait pas. Or que choisit Jean Kay demande l'avocat général ? L'offre du commandant Faulke parce que celle-ci était avantageuse : 450 000 F. à l'époque (qui correspondraient à 7 000 F. actuellement à peu près) et à 22 ans... il est un peu osé de dire que vous étiez désintéressé.

De la même façon, l'avocat général balaie les autres arguments avancés : la morale chrétienne, elle ne peut se concilier avec des prises d'otages qui ravalent l'homme au rang de marchandises; la

recherche de Dieu, elle ne se fait pas par la tyrannie et la violence; d'autres «surhommes» qui croyaient devoir accomplir une mission céleste ont laissé en ce domaine de tristes souvenirs.

Le tir involontaire sur l'inspecteur Scibio ? Difficile à admettre, note l'avocat général; vous avez appris à tirer vite et bien et qu'aurai donné cette blessure à l'emporte-pièce si le policier n'avait pas porté son gilet pare-balle ?

L'avocat général ne partage pas non plus les vues de M. André Malraux auquel il rend l'hommage dû à l'historien et à l'écrivain.

Admettre cette thèse, c'est considérer que la fin justifie les moyens. Ce serait créer une jurisprudence. Ce serait la fin de la sécurité pour tout le monde. Ce serait des pages atroces qui se prépareraient pour la société.

Au terme de ce réquisitoire, l'avocat général s'est montré cependant accessible à la clémence.

Si vous retenez la tentative d'homicide volontaire, vous prononcerez une peine de réclusion; si vous répondez non, vous devez le croire sur toute la ligne. Un philosophe a dit : la justice c'est la charité reconnue par la sagesse. Il n'est peut-être pas imprudent de vous montrer charitables, vous prononcerez alors une peine de cinq ans assortie de sursis probatoire. Si Jean Kay ne reçoit pas une leçon de clairvoyance, il recevra une leçon de charité. Il reste à souhaiter qu'il la comprenne.

Après une heure et demie de délibération, les jurés de la Cour d'assises de Versailles ont condamné Jean Kay à cinq années de prison avec sursis.

Les jurés n'ont pas retenu l'inculpation pour tentative d'homicide volontaire. Par contre, ils ont accordé au pirate de l'air le bénéfice du doute.

22.

D/1973.10.11 — Témoignage au procès de Jean Kay

Le Monde, 15 octobre 1973

A la cour d'assises de Versailles

Indulgence pour le pirate de l'air : cinq ans de prison avec sursis

par Maurice Denuzière.

Jean Kay, le pirate de l'air idéaliste, a été condamné vendredi soir 12 octobre par la cour d'assises de Versailles à cinq ans de prison avec sursis.

Après avoir annoncé la décision de la cour, le président Parrot a fait observer au condamné que le jury s'était montré à son égard d'une grande indulgence qu'il convenait d'apprécier. Le pirate de l'air, qui avait accompli déjà huit mois de prison avant d'être mis en liberté sous caution, a donc pu retrouver sa famille quelques instants après un verdict qu'il a accueilli avec le sourire.

M. André Malraux avait été la vedette de la deuxième journée du procès. En dix minutes, l'ancien ministre du général de Gaulle, redevenu l'ardent styliste de *La Condition humaine*, allait situer parmi les symboles hautement significatifs le geste de Jean Kay. Mince, vêtu de gris, la mèche rebelle battant un front pâle, réprimant ses vibrations nerveuses des membres et de la tête qui semblent toujours rythmer le débit de sa pensée, il donna une pichenette d'habitude au micro pour s'assurer de

son fonctionnement, puis avec ce lyrisme spontané qu'on lui connaît commença : *«Il me semble que le premier élément par lequel je puis concourir à notre justice est de faire la différence entre ce que l'on peut dire aujourd'hui du Bangladesh et ce qui s'y est passé. En ce temps-là, il y avait la guerre. D'un côté le Pakistan qui venait d'exterminer trois millions de Bengalis sans autre raison qu'électorale, de l'autre quelques maquis. Et l'on parle de pirates !*

«Si les pirates n'avaient jamais fait autre chose que d'arrêter les galions du roi d'Espagne pour prendre des médicaments, on parlerait d'eux aujourd'hui comme d'un ordre religieux. Un acte comme celui qu'a accompli Kay comporte à la fois une grande générosité et une petite folie. L'histoire, en se retirant avec le temps, balaie la générosité et ne laisse que la folie sur le sable. Car les 3 tonnes de médicaments obtenues par Jean Kay sont bien arrivées là-bas. Ça a fait six cent mille piqûres qui ont sans doute sauvé six cent mille vies humaines. Si pendant la guerre, des Hindous avaient en Inde intercepté un avion allemand pour obliger l'équipage à porter des médicaments aux maquis du Vercors ou des Glières, on l'aurait peut-être oublié chez nous. Eux, là-bas, n'ont pas oublié le geste de Kay. Quel dommage qu'il n'ait pas complètement réussi. S'il en avait été ainsi, il serait resté là-bas. Puis, quand il serait revenu, nous qui sommes des conseillers municipaux, lui aurions offert des vins d'honneur, car, une certaine manière, il aurait représenté la France.»

• **« Un bon crime »**

André Malraux raconte ensuite comment, au Bengale, ayant offert à un jeune amputé le collier de fleurs que ses hôtes lui avaient passé au cou. Il eut la surprise en quittant l'hôpital de recevoir des mains de l'infirmier un bouquet tricolore fait de quelques fleurs extraites de la guirlande abandonnée quelques instants plus tôt. *«Ces fleurs, conclut l'ancien ministre, l'homme que vous allez juger les a méritées mieux que moi.»*

Au cours de la matinée, le général Vanux en était venu à la barre pour dire que l'idéalisme de Jean Kay *«avait voulu se réaliser par tous les moyens, même défendus»*. *«S'il a commis un crime, c'est un bon crime»*, ajouta le général. *«La leçon qu'il voulait donner était à recevoir, même si on ne l'a pas reçue parce qu'on n'en était pas digne.»*

M. Raymond Offroy, ancien ambassadeur, député de la Seine-maritime (U.D.R.), président de l'Association parlementaire des amis du Bangladesh, devait apporter aussi son témoignage sur la misère et le dénuement des Bengalis à l'époque des faits reprochés à Kay. Quant aux policiers du groupe de répression du banditisme, le commissaire principal Le Bruchel et l'inspecteur Siblot, qui essuya le coup de feu tiré par Kay, ils déposèrent avec une loyauté à laquelle la défense, Me Robert Tardif et Me Jean-Marc Varaut, se plut à rendre hommage. *«Elle est à la hauteur, a dit l'un des défenseurs, du courage et du sang-froid dont ont fait preuve ces deux policiers au moment de l'arrestation de Kay.»*

L'inspecteur Siblot, notamment, qui, pressé de questions par l'avocat général Bezio, se déclara incapable de dire de façon formelle si Kay avait tiré volontairement sur lui. *«Il a plutôt obéi à un réflexe conditionné, dit le policier qui, ce jour-là, frôla la mort : j'ai senti son pistolet contre mon ventre, mais étant données nos positions dans la lutte pendant que je le ceinturais, il ne pouvait en être autrement.»*

• **«Une leçon de vraie charité»**

Au début de l'après-midi, le ministère public, par la voix de M. Bezio, avait prononcé un réquisitoire modéré, bien que, pour le magistrat, l'intention de tuer n'ait pas fait beaucoup de doute, que Kay ne se soit pas montré en tant que mercenaire aussi désintéressé qu'il le dit et qu'il ait pris assez de liberté avec sa foi chrétienne pour devenir bigame et abandonner, en Espagne, une jeune femme et

un enfant. Envisageant l'indulgence des jurés, et peut-être le magistrat le souhaitait-il, M. Bezio conclut son réquisitoire en disant : «*Ce pourrait être pour Kay une leçon de clairvoyance et une leçon de vraie charité.*»

Me Castellani, Me Tardif puis Me Varaut se succédèrent pour présenter la défense de Jean Kay. Me Varaut, pour expliquer face à la misère des Bengalis le geste démesuré de son client, cita Shakespeare : «*Un ciel si sombre ne peut s'éclairer que par une tempête.*» Pour Jean Kay, comme pour ceux qu'il tint sous la menace, comme pour celui qui faillit périr par son arme, la tempête s'est apaisée. Le ciel reste sombre et chargé d'autres misères et d'autres chagrins. Les jurés de Versailles ont laissé à l'idéaliste le choix d'autres moyens que le détournement d'avion pour secourir les malheureux, puisque telle est, ont-ils admis, sa vocation.

23.

Titre ? date ? (9 octobre 1973 ?)

Soldat solitaire des causes perdues Jean Kay, le «pirate d'Orly» voulait aider le Bangla Desh, par Raoul Vincent

Il est jugé jeudi aux assises de Versailles

Jean Kay, «le pirate d'Orly», accusé de détournement d'aéronef, séquestration d'otages, acte de violence sur un policier et port illégal d'armes, doit comparaître, jeudi prochain, 11 octobre, devant la cour d'assises des Yvelines, à Versailles. Les débats occuperont trois audiences.

Lèvres charnues, cheveux courts, yeux marron tendre, visage osseux, énergique : Jean Kay a le charme un peu flou des adolescents : toutes les contradictions aussi.

A 31 ans, son curriculum vitae (maquis de l'O.A.S., centre d'entraînement espagnol des commandos Delta, campagne du Yémen, campagne du Biafra, école d'entraînement du Liban, etc.) est celui d'un mercenaire sans cesse en quête de nouveau combat. Ses propos, ceux d'un moine prêchant la fraternité et le rapprochement des peuples : «Le bon soldat, affirme-t-il, doit faire la guerre à la guerre.»

Vivant comme un mercenaire, il a le dépouillement des ascètes : quand il a déménagé avec sa femme (Seta) et sa fille (Emmanuelle, 2 ans), quatre valises ont suffi. Il n'a ni appartement, ni voiture, ni télévision. «La non-possession, dit-il, est une victoire sur la mort, car cette dernière ne peut alors rien vous dérober.»

• **Un grain de sable qui compte**

Il ne cache pas son admiration pour Nietzsche, mais lit Rama Krishma, Miguel de Unamuno et les philosophes qui prônent le renoncement à l'action. «On est au monde, pour une durée déterminée et la grande question c'est : pourquoi ?»

Il écrit des livres : *L'Arme au cœur*, *Les Fous de la guerre*; mais, une fois terminés, les renie. «Je ne me prends pas pour un écrivain, dit-il. J'ai honte d'avoir écrit ces livres. Il ne faut ni parler ni écrire, mais agir. Une seule chose compte : l'homme et la tragédie de la vie.»

Jean Kay a la franchise des naïfs et des sincères; les exigences aussi. Les jugements sans complaisance qu'il a portés sur les causes qu'il a défendues (parti royaliste au Yémen) et sur les combattants de l'O.A.S., ont fait un peu le vide autour de lui. André Malraux a bien déclaré que l'acte de Jean Kay était noble, un comité de soutien (Yves Montand, Costa Gavras, etc.) envoyé de

nombreux messages. Mais Jean Kay est, avant tout, un homme seul au service de ce que certains appellent «les causes perdues».

«Si le monde était autrement, dit-il, il y aurait eu 50 millions de Français pour venir en aide au Bangla-Desh. L'acte d'un homme isolé n'est, bien sûr, qu'un grain de sable, mais c'est un grain de sable qui compte.»

Jean Kay a deux cicatrices l'une, en forme d'étoile, à l'intérieur de la main gauche, souvenir d'un obus soviétique éclaté quelque part dans les déserts du Yémen; l'autre, au cœur, résultat d'un mois passé au Biafra. De cette blessure, il ne veut ni ne peut guérir. La misère, le désarroi, l'abandon de tout un peuple, il ne peut les oublier.

Ce curieux jeune homme qui, successivement, dans les maquis de l'O.A.S., les centres d'entraînement des commandos Delta, les déserts du Yémen, était parti en quête d'un peu d'aventure, de désordre et de chaleur humaine, trouve alors ce qu'il appelle «son combat et son drapeau».

«Je suis resté un mois seul au Biafra. Je suis tombé en plein désert, en pleine misère humaine. Il y avait ces innombrables colonnes de réfugiés, et puis ces hommes tremblants de peur, qui savaient qu'ils allaient mourir et qui n'hésitaient pas, malgré le danger, à aller chercher leurs camarades blessés. C'est là que j'ai découvert la fraternité...»

L'affaire du Bangla Desh lui est apparue en tous point semblable à celle du Biafra. Il était désespéré par le manque d'échos qu'elle avait en France.

Quand André Malraux essaye de lever une légion, il lui écrit pour lui dire qu'il est volontaire pour partir avec lui, mais cela ne paraît pas à Jean Kay assez efficace.

• Un gigantesque coup de bluff

Les jours passent, la guerre prend de l'ampleur, les gens meurent de plus en plus et rien ne vient. «C'est alors, dit-il, que j'ai eu l'idée de choisir un moyen exceptionnel pour attirer l'attention de l'opinion publique et aider le Bangla-Desh. J'ai décidé de faire un gigantesque coup de bluff avec une fausse bombe et un pistolet dont je n'avais pas l'intention de me servir. Dans l'avion, je n'avais pas le trac. J'étais surtout extrêmement gêné de la peur que je lisais sur le visage des passagers. J'avais envie de leur dire : «Mais non, vous ne risquez rien; tout cela c'est du cinéma pour obliger les autorités à donner quelques tonnes de médicaments au Bangla-Desh.

«Tout cela me paraissait un peu trop facile; j'en avais presque honte. Mais, pour agir, je me suis raccroché à la vision du ventre ballonné d'un de ces petits Biafrais en train de mourir de faim.

«On m'a reproché d'avoir choisi un acte violent. «Rien ne peut justifier la violence», affirment certains moralistes.

«Mais le désintéret, la mort de tout un peuple n'est-elle pas une autre forme de violence ?

«On va me juger. Verdict clément ou sévère, cela ne changera rien. Je pense que les réfugiés du Bangla-Desh m'ont, eux, acquitté depuis longtemps.»

L'échec de sa tentative ne l'a pas rendu amer. «C'est, dit-il, une expérience positive. Après ? J'aimerais me retirer, quitter cette ville où l'on étouffe, aller dans le désert, mais c'est un comportement égoïste. Le monde ne manque pas de «Biafra» et de «Bangla-Desh».

«Le matin, quand, en me rasant, je pense qu'il y a des milliers de gens qui meurent de faim, je trouve que j'ai une sale gueule...Pas vous ?»

24.

Titre ? date ? (12 ou 13 octobre 1973 ?)

Jean Kay : cinq ans avec sursis

Malraux : «Si l'accusé avait réussi, il boirait aujourd'hui des vins d'honneur avec les conseillers municipaux»

Invité par les avocats de la défense à témoigner au procès du pirate de l'air Jean Kay, M. André Malraux s'est présenté, hier, devant la cour d'assises des Yvelines. L'ancien ministre, visiblement ému, a déclaré : «Le premier élément sur lequel je puisse concourir à notre justice c'est de préciser les différences entre ce dont on parle maintenant et ce qui s'est passé. Maintenant, il y a une guerre victorieuse des Bengalis. En ce temps, il y avait le Pakistan qui venait d'exterminer trois millions de Bengalis sans aucune raison sinon électorale. Le maquis et rien. Pour l'accusé, on parle de pirate. Si les pirates n'avaient pas fait autre chose que de voler des médicaments sur les galions du roi d'Espagne, je pense qu'on en parlerait aujourd'hui comme d'un ordre religieux. Car ces trois tonnes de médicaments représentaient 600 000 piqûres et ces 600 000 personnes sauvées, ça compte.

«Si nous voulons comprendre ce qui s'est passé, il faut en gros dire ceci : supposons que pendant ce jour un avion allemand ait été arrêté en Inde et obligé de porter des médicaments aux maquisards du Vercors. On ne l'aurait pas oublié. Quel dommage que l'accusé n'ait pas réussi ! S'il avait réussi, il n'y aurait pas eu de victimes. Il serait resté au Bangla Desh et aurait été couvert d'honneurs. Et s'il était ensuite rentré en France, au lieu de se retrouver là où il se trouve aujourd'hui, eh bien, les conseillers municipaux seraient en train de lui offrir des vins d'honneurs ! Eh bien, d'une certaine façon, il a représenté la France ! Le temps passe et il est assuré que le temps passe.

• Le collier de fleurs

«Maintenant, je répondrais aux questions mais pour vous tous, je voudrais rappeler un souvenir en précisant bien que ce souvenir ne vient pas ici, aujourd'hui, pour la défense d'un homme. Je l'ai résumé à mon retour du Bangla Desh pour la télévision française quand je suis allé là-bas. On m'a fait visiter un hôpital dans ce pays où, la guerre finie, il y avait encore des hôpitaux comblés de blessés et d'enfants. J'en avais l'habitude autrefois pour d'autres raisons.

«Donc, je me trouve en face d'un malheureux qui avait une jambe coupée au genou, un bras coupé au coude. Et on venait de me remettre, selon l'usage, un de ces grands colliers de fleurs. Assez douloureusement éprouvé, je prends le collier et je le mets au cou de ce garçon en disant : «Il le mérite beaucoup mieux que moi». La visite continue pendant vingt-cinq minutes et je me trouve à côté de la porte. A côté de la porte il y avait l'amputé qui, avec l'aide de ses moignons, était arrivé, avec ses compagnons, à arracher toutes les fleurs bleues, les fleurs blanches et les fleurs rouges. Et il me tendait les couleurs de la France. L'homme que vous allez juger méritait ces fleurs-là.»

Hier, en fin de soirée, après une heure et demie de délibération, les jurés de la cour d'assises de Versailles ont condamné Jean Kay à cinq années de prison avec sursis. Les jurés n'ont pas retenu l'inculpation pour tentative d'homicide volontaire. Par contre, ils ont accordé au pirate de l'air le bénéfice des circonstances atténuantes.

25.

Titre ? Date ? (12 ou 13 octobre 1973 ?)

Cinq ans de prison avec sursis pour Jean Kay, le pirate de l'air au service du Bangla-Desh

Versailles. – **Après une heure et demie de délibération, les jurés de la cour d'assises de Versailles ont condamné Jean Kay, le pirate de l'air du Bengla Desh, à cinq années de prison avec sursis. Les jurés n'ont pas retenu l'inculpation pour tentative d'homicide volontaire. Par contre, ils ont accordé au pirate de l'air le bénéfice des circonstances atténuantes.**

Parmi les témoins cités par la défense, l'homme de la journée le plus attendu était sans conteste M. André Malraux.

Vêtu d'un complet de flanelle grise, parlant avec son débit saccadé, si caractéristique, l'ancien ministre des Beaux-Arts et de la Culture a su justifier en une formule saisissante l'action du jeune pirate de l'air.

«Le résultat de cet acte, a-t-il fait remarquer, c'est que 600.000 piqûres ont pu être pratiquées là-bas, car les trois tonnes de médicaments obtenues par Jean Kay sont quand même arrivées, et les 600.000 personnes sauvées par ces vaccins ne parlent sans doute pas de piraterie.

«Un acte comme celui-ci, a-t-il ajouté, comporte à la fois une grande générosité, et une petite folie. L'histoire, en se retirant avec le temps, balaie la générosité et ne laisse que la folie.»

Il a supposé que des Hindous, pendant la Seconde Guerre mondiale, aient détourné un avion allemand pour faire parvenir des médicaments aux maquisards du Vercors et du plateau des Glières. «Beaucoup aujourd'hui, l'auraient oublié», mais eux, là-bas au Bengale n'oublieront pas le geste de Jean Kay.

Pour M. Malraux, si l'accusé avait réussi totalement son opération, sans l'incident du coup de feu, il serait devenu un véritable héros : «Et si nous avions été des conseillers municipaux, nous lui aurions alors offert des vins d'honneur.»

Nul doute que cette déposition et cette prise de position n'ait puissamment joué en faveur du jeune homme.

26.

Titre ? date ? (12 ou 13 octobre 1973)

André Malraux : 600.000 vies ont été sauvées grâce à Kay, par Charles Blanchard

A Versailles, le pirate de l'air d'Orly a obtenu le sursis pour ses 5 ans de prison

Les retardataires – et ils furent nombreux – ont manqué le grand moment du procès de Jean Kay, le pirate de l'air d'Orly, condamné vendredi soir à cinq ans de prison avec sursis par la cour d'assises de Versailles. Les rangs du public étaient encore en effet clairsemés quand à 14 heures, M. André Malraux – costume gris, mèche en bataille – fit son entrée dans le prétoire.

– En ce temps-là, a-t-il commencé la voix tremblante de passion, scandant chaque phrase d'un geste sec de son bras gauche, il y avait le Pakistan qui venait d'exterminer trois millions de Bengalis sans aucune raison, sinon électorale. Lorsque l'accusé a tenté ce qu'il a tenté on a parlé de piraterie. Si les pirates avaient arrêté les gallions du roi d'Espagne pour y apporter des médicaments on en parlerait comme d'un ordre religieux.

L'ancien ministre de la Culture a rappelé ensuite que les trois tonnes de remèdes chargées dans le Boeing pakistanais à la demande de Kay sont finalement arrivées à Calcutta.

– Cela représente 600.000 piqûres, 600.000 vies sauvées, a commenté M. Malraux avant de terminer par cette anecdote qui lui permit de donner toute la mesure de son lyrisme :

• **«Une couronne aux couleurs de la France»**

– Quand je suis arrivé à Calcutta, on m'a fait visiter les hôpitaux pleins de réfugiés du Bengla Desh. Dans l'un d'eux, je me trouve en face d'un malheureux ayant une jambe coupée au genou et un bras coupé au coude. On venait de me remettre un de ces grands colliers de fleurs que l'on offre là-bas aux visiteurs. Je l'ai mis à son cou en disant : «Il le mérite beaucoup mieux que moi.» La visite se poursuivit. Vingt-cinq minutes plus tard je me retrouvai près de la porte. L'amputé était là, venu sur ses moignons. Il avait arraché les fleurs multicolores du collier, n'y laissant que les fleurs bleues, blanches et rouges et il m'offrit le collier aux couleurs de la France... Messieurs l'homme que vous avez à juger méritait plus que moi cette couronne couleur de France.

Après cela on pouvait craindre que le procès ne repris son ronron à fleur de terre. Le procureur Bezio, qui occupait le siège du ministère public, reprit en effet longuement le récit des faits.

Il tourna notamment un grand moment autour de cette balle qui partit du revolver de Kay au moment du corps à corps avec l'officier de police Sciblot, lequel, déposant le matin à la barre, s'était déclaré incapable de dire si le coup avait été tiré volontairement ou non.

Restait à examiner le cas contraire : celui où, balayée la tentative de meurtre, la Cour n'aurait plus à juger que l'auteur de ce que le code appelle un détournement d'aéronef avec prise d'otages.

– Dans ces sortes d'affaire, commença le procureur il y a deux sortes de coupables : les gangsters contre qui la société a le devoir de se défendre efficacement et les fanatiques...

Et prenant soudain de la hauteur :

– ... les fanatiques dont le problème ne pourra jamais être réglé à coups de condamnation. La sévérité de la peine ne les découragera pas. Ils ont fait par avance le sacrifice de leur liberté et même de leur vie... La solution ne se trouve pas dans les enceintes de justice mais dans une modification radicale des rapports entre les hommes.

En conclusion, l'avocat général a réclamé dans le cas rappelons-le où les jurés auraient répondu non à la question relative à la tentative d'homicide volontaire une peine de «cinq ans de prison assortie d'un sursis probatoire.»

Après M^{es} Castellani et Tardif qui ont plaidé le dossier, M^e Jean-Marc Varaut a essayé d'expliquer l'homme «mélange de grande générosité et de petite folie» en une plaidoirie pleine de tendresse et de sensibilité.

27.

D/1973.10.13 — Témoignage au procès de Jean Kay

L'Aurore, 13-14 octobre 1973

Etonnant Malraux..., par Jean Laborde

Son témoignage a fait sensation hier aux assises des Yvelines où le pirate de l'air français, Jean Kay, a été condamné à cinq ans de prison avec sursis

Ni acquittement ni, *a fortiori*, une couronne de fleurs, comme l'aurait souhaité André Malraux : les jurés ont cependant montré une très grande bienveillance pour le pirate de l'air, Jean Kay, qui tenta de détourner un Boeing de la Pakistan Airlines, au moment de la guerre du Bangla Desh. Ils l'ont condamné, après une heure un quart de délibération, à cinq ans de prison avec sursis. Jean Kay est donc libre, comme il l'était d'ailleurs à la veille du procès, ayant été mis en liberté par le juge d'instruction.

La déposition d'André Malraux, le témoin vedette de la journée, n'a peut-être pas été étrangère à la clémence du Jury.

Il est sorti de sa retraite pour venir à la barre des témoins de la cour d'assises de Versailles, n'y est resté que quatre minutes et demie mais cela suffisait : il n'y avait plus grand-chose à ajouter. Dans les quelques phrases qu'il jetait de sa voix cassée, familière à tous depuis certaine émission de télévision, on retrouvait le Malraux de jadis, celui d'avant le ministère de la culture, l'aventurier solitaire et orgueilleux pour qui l'Histoire n'est composée que de destins individuels et de passions. Sa prise de position était claire : de la façon la plus absolue, il acquittait Jean Kay, le plaçant au rang des héros, malchanceux sans doute, mais pour l'auteur de *La Condition humaine*, le succès n'est qu'une récompense – et l'échec nullement un châtement. Il a étonné, stupéfait même : les jurés semblaient pétrifiés en l'écoutant.

Il est vrai de dire que cette déposition dans sa concision fulgurante mérite de figurer dans une anthologie judiciaire. Elle témoignera au moins de l'état d'esprit d'un homme pour la justice humaine n'est au fond qu'une péripétie, la loi un ensemble de règles qui n'ont qu'une valeur d'instant et l'Histoire un mensonge qui se construit sur l'oubli.

L'homme n'a pas à en tenir compte dans le calcul qu'il fait de sa vie, même s'il doit être foudroyé par l'une ou par l'autre. A plusieurs reprises au cours de son existence Malraux a agi ainsi : en Jean Kay il reconnaissait l'un des siens. C'est cela qu'il a dit hier aux jurés et je comprends fort bien que l'on ne soit pas d'accord. Que deviendrait un monde aussi déchiré que le nôtre, s'il était peuplé de héros à l'image de Jean Kay, tels que les a justifiés hier André Malraux ? A chacun d'en juger.

• Générosité et folie

Vêtu d'un complet de flanelle grise, chemise blanche, cravate noire, le visage lisse et reposé, la mèche de cheveux toujours rebelle, André Malraux a écouté, regard baissé, la question de Me Jean-Marc Varaut : pouvait-il parler de la situation au Bangla Desh avant le 3 décembre 1971, date de la tentative de détournement du Boeing d'Orly ? En fait, le témoin ne répondit presque pas à la question, évoquant aussitôt l'acte commis par l'accusé, utilisant à son propos un parallèle historique :

«Lorsqu'on a tenté ce qu'il a tenté, dit-il, on parle de piraterie. Si jadis les pirates n'avaient abordé les galions du roi d'Espagne que pour porter des médicaments aux populations malheureuses, ce ne seraient pas des pirates mais un ordre religieux.» Puis il enchaîne aussitôt :

«Dans des actes de ce genre il entre un mélange de grande générosité et d'un peu de folie. Mais l'Histoire emporte la générosité et ne laisse que la folie. Or il reste qu'après le geste de Jean Kay

trois tonnes de médicaments sont arrivées au Bangla Desh. Six cent mille piqûres ont été faites. Je ne pense pas que ceux qui en ont bénéficié estiment qu'il a agi en pirate.»

Une autre comparaison lui vient sur-le-champ aux lèvres :

«Si pendant la guerre un Indien avait réussi à détourner un avion allemand et l'avait obligé à porter des médicaments aux combattants des Glières ou du Vercors, aurait-il été considéré comme un pirate ? Peut-être serait-il oublié aujourd'hui. Mais là-bas au Bengale, ils n'ont pas oublié le geste de Jean Kay.»

Que se serait-il passé si l'accusé avait réussi ?

«Dommage en effet, répond André Malraux, qu'il ait échoué ! Sinon il serait arrivé au Bengale où il aurait découvert d'honneurs. Il serait ensuite revenu en France et au lieu de se trouver à cette place, il aurait peut-être fait le tour de notre pays et des mairies où on lui aurait offert un vin d'honneur. Car d'une certaine manière il aurait représenté ainsi la France !»

Et André Malraux a un soupir :

- Le temps passe et l'on oublie ce que furent les événements et les hommes. Dommage encore!

C'est sur un souvenir personnel qu'il achève :

- Lorsque j'étais au Bangla Desh, dit-il, j'ai été amené à visiter les hôpitaux. Dans l'un d'eux on m'a amené au chevet d'un homme que l'on venait d'amputer d'une jambe et d'un bras. Selon la coutume, on m'avait offert en entrant un collier de fleurs que je portais autour du cou. Je le pris et je le passai autour de la tête de ce malheureux en faisant remarquer que ces fleurs étaient ainsi beaucoup mieux à leur place. Quand je parvins à la porte de l'hôpital après ma visite, je trouvai ce blessé qui s'y était traîné en compagnie de quelques camarades. Parmi les fleurs que je lui avais offertes, il avait choisi celles qui étaient bleues, blanches et rouges. Il en avait fait une couronne qu'il a placée sur ma tête.»

André Malraux laisse passer une seconde. Puis comme une épée que l'on jette, le combat achevé :

- L'homme que vous allez juger méritait mieux que moi ces fleurs.

• **Lucidité et obsessions**

Ainsi parla l'auteur de *L'Espoir*. Je le répète : on peut ne pas être d'accord, s'indigner même. Dans l'un de ses livres, consacré à Laclos, Malraux écrit que cet auteur peut servir de modèle parce qu'il a su établir l'accord de sa lucidité et de ses obsessions. Il est évident que pour Malraux, Jean Kay est parvenu à cet équilibre, puisqu'il mérite les fleurs du Bengale. Si l'on aperçoit bien dans le cas de l'accusé où se situent ses obsessions, largement justifiées et parfaitement honorables, on ne voit guère où est la lucidité.

Sans doute, le drame du Bangla Desh a-t-il été l'un des plus atroces de notre temps et un très grand reporter, Pierre Dreyfus, collaborateur du «Dauphiné Libéré» vint le rappeler avec vigueur en lever de rideau d'André Malraux. Mais convenait-il de pratiquer, même dans ce but, une prise d'otages qui constitue, qu'on le veuille ou non, le chantage le plus odieux qui existe ? C'est ce que fit ressortir avec force dans son réquisitoire, l'avocat général, M. Bezio.

- «Vous vous réclamez de la morale chrétienne, dit-il en s'adressant à Jean Kay. Or, celle-ci est fondée sur l'amour des hommes et le respect du prochain. Or, la capture des otages n'aboutit qu'à l'aviilissement de l'homme dont elle fait un troc, un marchandage indigne et impardonnable. »

Le magistrat cependant ne fut pas intraitable puisqu'en fin de discours, il laissait le choix aux jurés entre deux peines. S'ils estimaient que Jean Kay avait tiré volontairement sur le policier qu'il blessa

d'une balle au moment de la dernière bagarre, une peine de réclusion s'imposait. Sinon, il pensait que l'on devait être «charitable» à l'égard de l'accusé : une peine de prison assortie du sursis probatoire suffisait à ses yeux.

La défense, superbement représentée par M^{es} Jean-Marc Varaut, Robert Tardif, Castellani, se servit bien entendu abondamment du témoignage d'André Malraux. Mais elle attaqua aussi sur d'autres fronts, rappelant par exemple les événements qui se déroulèrent récemment à l'ambassade de l'Arabie Saoudite. Selon les avocats, ce n'est pas en punissant même légèrement Jean Kay que l'on fera reculer les pirates éventuels.

Que vaut l'arme de la justice contre des hommes persuadés qu'ils ont peu de risques de l'affronter ? Lorsqu'ils préparent leur action, celle-ci est calculée en fonction d'une impunité totale. La piraterie aérienne est un crime contre lequel ne vaut que la défense préventive, leurs auteurs étant au départ décidés à ne pas se rendre donc à ne jamais comparaître devant des juges.
